

Plan de Paysage

de la Transition Énergétique et Climatique

du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Définir une stratégie concertée pour répondre de manière concrète et pragmatique aux nouveaux enjeux paysagers, énergétiques, climatiques et sociaux du territoire

Comité de pilotage n°4- 25 février 2020

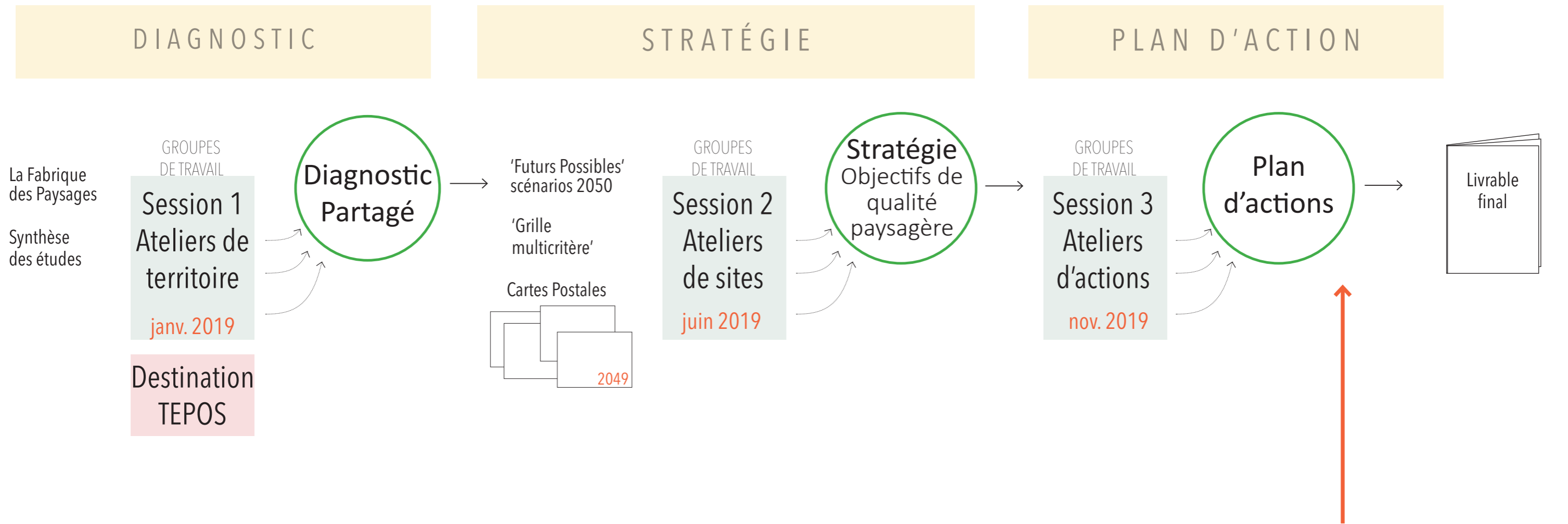


BALAKNÉ - 02 octobre 2011



DÉROULÉ DE LA MISSION

une année et demie rythmée par 9 Ateliers



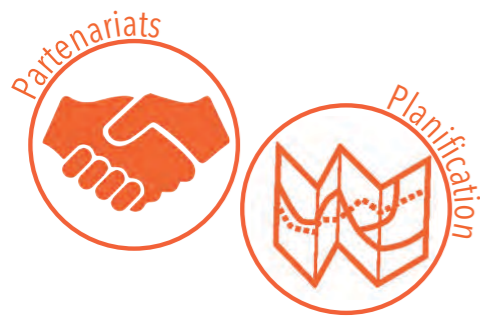
CoPil 4

- > Validation du Programme d'action
 - > Validation des Fiches actions
- > Présentation des focus thématiques

LE PROGRAMME D' ACTIONS

100 actions pour les paysages de la transition !

Il se compose de 3 catégories d'action :



- **Actions structurantes** : actions à long terme, de planification, de partenariats, d'ingénierie – qui associent différentes structures partenaires



- **Actions ciblées** : réalisation de projets d'aménagements ou de transformations ciblées. Souvent portés par les collectivités, avec l'appui de partenaires pour l'ingénierie ou le financement



- **Actions mobilisatrices** : des actions immédiates ou événementielles, réalisables à court terme, associant citoyens, associations locales... Des actions qui permettent de lancer une dynamique, de communiquer.

Le programme d'action regroupe :

> **des actions transversales**, qui concernent tous les territoires du PNR,

> et **des actions spécifiques à chacun des territoires-pilotes** que les ateliers du Plan de Paysage ont fait ressortir.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

100 actions pour les paysages de la transition !

Le Plan de Paysage est une démarche transversale qui :

> fait émerger de **nouvelles actions spécifiques**

> vient appuyer, conforter ou influencer **des actions déjà cours** sur le territoire (SCoT, PLUi, TVB, PAT, chartes forestières...).

Le Plan de Paysage est un processus qui se déploie dans le temps, comme une feuille de route évolutive. Le plan d'action affiche ainsi différents degrés de « maturité » des actions :

39 actions sont déjà engagées et doivent être **poursuivies** car elles contribuent au maintien des paysages vivants du territoire et à la transition ;

9 actions nouvelles sont d'ores et déjà programmées

52 actions qui sont encore à consolider avec les différents partenaires ou dépendent d'une action préalable

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux

H2



Maîtriser l'urbanisation pour préserver les espaces et les ressources naturelles, agricoles et forestières (NAF)

Actions structurantes	<p>H1.1 Limiter la dispersion de l'habitat, le mitage et l'imperméabilisation des sols à travers l'élaboration de documents d'urbanisme</p> <p>Sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour préserver les espaces agricoles « stratégiques » pour la viabilité des exploitations (notamment les parcelles faciles d'accès et de faible relief, sur lesquelles s'exerce également une forte pression urbaine). Réaliser une étude agricole fine en préalable de l'élaboration des documents d'urbanisme - pour maintenir ou restaurer les coupures d'urbanisation stratégiques pour la biodiversité et l'identification des noyaux habités (bourgs et hameaux), - pour prioriser l'urbanisation des dents creuses et la requalification des friches urbaines, commerciales et industrielles. - pour favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés. <p>> lien avec les actions A2.3, A 3.5 > cf. Guide de l'urbanisme durable de l'Ariège, CAUE 09</p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi Montagne + loi ALUR qui renforcent les obligations des SCoT et PLU... - Encourager/accompagner l'élaboration de PLUi (et même PLUi-H) et SCOT, qui sont l'échelle de pertinence pour traiter ces enjeux - dans le prolongement du Plan Biodiversité, le principe de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 est aujourd'hui annoncé : mettre en place une méthode et des outils de suivi de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace (https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/)
	<p>H1.2 Conseiller et accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLUI...) pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique et leurs impacts sur la qualité des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer une boîte à outils (PLUi, PLUiH, DPU, politique des bourgs centre de la région...) pour identifier des manques ou déficits éventuels - Prioritairement la compléter par l'action Pa2.3 (Fiche-action) 	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>
Actions ciblées	<p>H1.3 Bas-Salat : Encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs) plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales.</p> <p>Dans le cadre des Documents d'Aménagement Commercial (DAC) des SCOT, ce type d'inventaire est réalisé, à actualiser ensuite périodiquement pour comptabiliser les surfaces commerciales disponibles au cœur des bourgs et au sein des zones d'activités économiques afin d'encourager la remobilisation de ces espaces plutôt que l'extension ou la création de nouvelles zones d'activités.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du SCOT Couserans + à moyen terme, envisager la création d'un observatoire des commerces.</p>

<p>H1.4 Bas-Salat : Identifier les coupures urbaines à maintenir et à restaurer pour préserver les continuités écologiques et l'identité des morphologies bâties.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du SCOT Couserans</p>
<p>H1.5 Arize-Lèze : Faire "la ville sur la ville" pour limiter l'artificialisation des sols</p> <p>Limiter l'artificialisation des sols est une obligation des PLUI (loi ALUR), mais des études foncières plus approfondies pourraient être menée sur des îlots ou secteurs stratégiques par la suite (financées par ex. par l'EPF -50%). A partir du repérage des espaces déjà artificialisés ou bâtis (gisements fonciers) pouvant être densifiés ou mutés, il est aussi possible d'envisager des opérations de mutation de parcelles au sein de tissus pavillonnaires (ex. : BIMBY...)</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du PLUI étendu à l'ensemble du territoire intercommunal Arize Lèze en cours d'élaboration (juin 2019)</p>

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux

H2



Maîtriser l'urbanisation pour préserver les espaces et les ressources naturelles, agricoles et forestières (NAF)

Actions structurantes	<p>H1.1 Limiter la dispersion de l'habitat, le mitage et l'imperméabilisation des sols à travers l'élaboration de documents d'urbanisme</p> <p>Sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour préserver les espaces agricoles « stratégiques » pour la viabilité des exploitations (notamment les parcelles faciles d'accès et de faible relief, sur lesquelles s'exerce également une forte pression urbaine). Réaliser une étude agricole fine en préalable de l'élaboration des documents d'urbanisme - pour maintenir ou restaurer les coupures d'urbanisation stratégiques pour la biodiversité et l'identification des noyaux habités (bourgs et hameaux), - pour prioriser l'urbanisation des dents creuses et la requalification des friches urbaines, commerciales et industrielles. - pour favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités et réduit les besoins en déplacements motorisés. <p>> lien avec les actions A2.3, A 3.5 > cf. Guide de l'urbanisme durable de l'Ariège, CAUE 09</p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi Montagne + loi ALUR qui renforcent les obligations des SCoT et PLU... - Encourager/accompagner l'élaboration de PLUi (et même PLUi-H) et SCOT, qui sont l'échelle de pertinence pour traiter ces enjeux - dans le prolongement du Plan Biodiversité, le principe de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 est aujourd'hui annoncé : mettre en place une méthode et des outils de suivi de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace (https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/)
	<p>H1.2 Conseiller et accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLUI...) pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique et leurs impacts sur la qualité des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer une boîte à outils (PLUi, PLUiH, DPU, politique des bourgs centre de la région...) pour identifier des manques ou déficits éventuels - Prioritairement la compléter par l'action Pa2.3 (Fiche-action) 	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>
Actions ciblées	<p>H1.3 Bas-Salat : Encourager la remobilisation des espaces commerciaux disponibles (notamment dans les bourgs) plutôt que d'étendre les surfaces commerciales en créant de nouvelles zones artisanales et commerciales.</p> <p>Dans le cadre des Documents d'Aménagement Commercial (DAC) des SCOT, ce type d'inventaire est réalisé, à actualiser ensuite périodiquement pour comptabiliser les surfaces commerciales disponibles au cœur des bourgs et au sein des zones d'activités économiques afin d'encourager la remobilisation de ces espaces plutôt que l'extension ou la création de nouvelles zones d'activités.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du SCOT Couserans + à moyen terme, envisager la création d'un observatoire des commerces.</p>

<p>H1.4 Bas-Salat : Identifier les coupures urbaines à maintenir et à restaurer pour préserver les continuités écologiques et l'identité des morphologies bâties.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du SCOT Couserans</p>
<p>H1.5 Arize-Lèze : Faire "la ville sur la ville" pour limiter l'artificialisation des sols</p> <p>Limiter l'artificialisation des sols est une obligation des PLUI (loi ALUR), mais des études foncières plus approfondies pourraient être menée sur des îlots ou secteurs stratégiques par la suite (financées par ex. par l'EPF -50%). A partir du repérage des espaces déjà artificialisés ou bâtis (gisements fonciers) pouvant être densifiés ou mutés, il est aussi possible d'envisager des opérations de mutation de parcelles au sein de tissus pavillonnaires (ex. : BIMBY...)</p>	<p>> Action engagée dans le cadre du PLUI étendu à l'ensemble du territoire intercommunal Arize Lèze en cours d'élaboration (juin 2019)</p>

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



H2

Reconquérir les centres anciens et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux

Actions structurantes	<p>H2.1 Identifier les secteurs à rénover en priorité (bourgs disposant de commerces, services et équipements, ...) pour réduire les besoins en mobilité et le recours systématique à la voiture dans la vie quotidienne.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre de l'élaboration des outils de planification à l'échelle des intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOT Couserans - (CCAL) PLUI - (CCHA) PLUI-H
	<p>H2.2 Encourager la requalification des abords (non-bâti) des îlots des centres anciens dégradés à réinvestir en priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> · Adosser la reconquête du bâti vacant à la qualification des espaces publics des noyaux habités et renforcer ainsi l'attractivité des centres anciens · Préserver des jardins à proximité et faciliter leur reprise quand ils sont délaissés · Requalifier les espaces publics : donner plus de place au végétal, accueil d'usages conviviaux, intégrer les commodités d'usages (stationnements...), prendre des mesures d'adaptation au climat de demain... <p>> cf. H2.5, 2.7 et A3.5</p>	<p>> Action à consolider avec les collectivités volontaires disposant d'îlots dégradés prioritaires identifiés dans le cadre de PLUI ou PLUI-H</p>
	<p>H2.3 Encourager l'élaboration de stratégies intercommunales de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, surtout quand les centres-anciens se trouvent majoritairement exposés, notamment aux inondations).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager l'élaboration de PAPI 	<p>> Action à consolider avec les intercommunalités qui ont la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et les partenaires.</p>
	<p>H2.4 Développer la « culture du risque » contextualisée et partagée par les différents acteurs du territoire, non seulement les élus, les techniciens mais aussi les habitants et citoyens.</p> <p>Au-delà de l'éducation aux « bons comportements » dans la gestion des crises, il s'agit de former les habitants pour qu'ils deviennent de véritables « acteurs locaux » capables de comprendre les enjeux qui pèsent sur leurs lieux de vie afin d'améliorer la résilience globale du territoire.</p>	<p>> Action à consolider avec les intercommunalités et délégataires de la compétence GEMAPI et les partenaires.</p>

Actions ciblées	<p>HABITAT Bas-Salat : Porter un projet pilote d'habitat participatif (familles mono-parentales, personnes âgées, ...) avec une commune volontaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir autres formes d'habitat dans les centres anciens, mieux adaptés que les maisons individuelles aux besoins d'habitants comme les personnes âgées, les familles mono-parentales... 	<p>> Action à préciser avec la CCCP</p>
	<p>H2.5 Haut-Vicdessos : Acquisition de bâtiments inoccupés en centre-bourg (Auzat) pour rénovation et création de logements saisonniers, sociaux et de commerces.</p>	<p>> Action programmée dans le Contrat bourg-centre Auzat-Val-de-Sos signé avec la Région et avec soutien de l'EPF</p>
	<p>H2.6 Arize-Lèze : Accompagner les communes à réinvestir le bâti existant vacant et les friches</p> <p>Accompagnement technique et/ou dispositif incitatif financier pour que les communes puissent mener des opérations d'acquisition + rénovation à hautes performances</p>	<p>> Action à préciser par la CCAL en lien avec les partenaires techniques et financiers pouvant être mobilisés.</p>
	<p>H2.7 Arize-Lèze : Reconquérir les espaces publics dans les hameaux et les quartiers décentrés denses en associant les habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pour favoriser la convivialité des espaces de vie partagés : par exemple, en réhabilitant des pratiques jardinières pour renforcer qualité du cadre de vie et liens sociaux. · Les hameaux sont des formes bâties caractéristiques de l'Arize-Lèze. Bien que parfois éloignées des bourgs centres et commerces, elles présentent une forme de compacité qui peut être intéressante d'un point de vue énergétique, et des qualités patrimoniales et paysagères indéniables : bâti sur plusieurs étages, lien à la vue et à la topographie, souvent autour d'un espace commun planté... <p>> cf. action H 2.2 + H 2.7</p>	<p>> Action à consolider avec les communes volontaires et les partenaires techniques et financiers.</p>
Actions mobilisatrices	<p>H2.8 Arize-Lèze : Promouvoir un label "villes et villages comestibles"</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en avant les fonctions autres que décorative du végétal dans les espaces publics · Inviter au partage et à la convivialité · S'appuyer sur les expériences des « incroyables comestibles » 	<p>> Action à consolider avec les communes volontaires à l'échelle de l'intercommunalité, en y associant les partenaires : CD09, CAUE, office du tourisme, associations de jardins partagés, écoles</p>

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



H2

Reconquérir les centres anciens et préserver la structure traditionnelle des bourgs et des hameaux

Actions structurantes	<p>H2.1 Identifier les secteurs à rénover en priorité (bourgs disposant de commerces, services et équipements, ...) pour réduire les besoins en mobilité et le recours systématique à la voiture dans la vie quotidienne.</p>	<p>> Action engagée dans le cadre de l'élaboration des outils de planification à l'échelle des intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOT Couserans - (CCAL) PLUI - (CCHA) PLUI-H
	<p>H2.2 Encourager la requalification des abords (non-bâti) des îlots des centres anciens dégradés à réinvestir en priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> · Adosser la reconquête du bâti vacant à la qualification des espaces publics des noyaux habités et renforcer ainsi l'attractivité des centres anciens · Préserver des jardins à proximité et faciliter leur reprise quand ils sont délaissés · Requalifier les espaces publics : donner plus de place au végétal, accueil d'usages conviviaux, intégrer les commodités d'usages (stationnements...), prendre des mesures d'adaptation au climat de demain... <p>> cf. H2.5, 2.7 et A3.5</p>	<p>> Action à consolider avec les collectivités volontaires disposant d'îlots dégradés prioritaires identifiés dans le cadre de PLUI ou PLUI-H</p>
	<p>H2.3 Encourager l'élaboration de stratégies intercommunales de réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, surtout quand les centres-anciens se trouvent majoritairement exposés, notamment aux inondations).</p> <ul style="list-style-type: none"> · Encourager l'élaboration de PAPI 	<p>> Action à consolider avec les intercommunalités qui ont la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et les partenaires.</p>
	<p>H2.4 Développer la « culture du risque » contextualisée et partagée par les différents acteurs du territoire, non seulement les élus, les techniciens mais aussi les habitants et citoyens.</p> <p>Au-delà de l'éducation aux « bons comportements » dans la gestion des crises, il s'agit de former les habitants pour qu'ils deviennent de véritables « acteurs locaux » capables de comprendre les enjeux qui pèsent sur leurs lieux de vie afin d'améliorer la résilience globale du territoire.</p>	<p>> Action à consolider avec les intercommunalités et délégataires de la compétence GEMAPI et les partenaires.</p>

Actions ciblées	<p>HABITAT Bas-Salat : Porter un projet pilote d'habitat participatif (familles mono-parentales, personnes âgées, ...) avec une commune volontaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Promouvoir autres formes d'habitat dans les centres anciens, mieux adaptés que les maisons individuelles aux besoins d'habitants comme les personnes âgées, les familles mono-parentales... 	<p>> Action à préciser avec la CCCP</p>
	<p>H2.5 Haut-Vicdessos : Acquisition de bâtiments inoccupés en centre-bourg (Auzat) pour rénovation et création de logements saisonniers, sociaux et de commerces.</p>	<p>> Action programmée dans le Contrat bourg-centre Auzat-Val-de-Sos signé avec la Région et avec soutien de l'EPF</p>
	<p>H2.6 Arize-Lèze : Accompagner les communes à réinvestir le bâti existant vacant et les friches</p> <p>Accompagnement technique et/ou dispositif incitatif financier pour que les communes puissent mener des opérations d'acquisition + rénovation à hautes performances</p>	<p>> Action à préciser par la CCAL en lien avec les partenaires techniques et financiers pouvant être mobilisés.</p>
	<p>H2.7 Arize-Lèze : Reconquérir les espaces publics dans les hameaux et les quartiers décentrés denses en associant les habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pour favoriser la convivialité des espaces de vie partagés : par exemple, en réhabilitant des pratiques jardinières pour renforcer qualité du cadre de vie et liens sociaux. · Les hameaux sont des formes bâties caractéristiques de l'Arize-Lèze. Bien que parfois éloignées des bourgs centres et commerces, elles présentent une forme de compacité qui peut être intéressante d'un point de vue énergétique, et des qualités patrimoniales et paysagères indéniables : bâti sur plusieurs étages, lien à la vue et à la topographie, souvent autour d'un espace commun planté... <p>> cf. action H 2.2 + H 2.7</p>	<p>> Action à consolider avec les communes volontaires et les partenaires techniques et financiers.</p>
Actions mobilisatrices	<p>H2.8 Arize-Lèze : Promouvoir un label "villes et villages comestibles"</p> <ul style="list-style-type: none"> · Mettre en avant les fonctions autres que décorative du végétal dans les espaces publics · Inviter au partage et à la convivialité · S'appuyer sur les expériences des « incroyables comestibles » 	<p>> Action à consolider avec les communes volontaires à l'échelle de l'intercommunalité, en y associant les partenaires : CD09, CAUE, office du tourisme, associations de jardins partagés, écoles</p>

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux



Adopter une approche globale du bâti dans la rénovation et la construction alliant performance énergétique, qualité architecturale et emploi de matériaux durables et locaux

Actions structurantes	<p>H3.1 Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales</p> <p>Et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Comment mettre du bois local dans la commande publique ? · Comment utiliser de la pierre locale dans les projets d'aménagement ? 	<p>> Action à poursuivre s'appuyant sur les structures existantes pour mutualiser les moyens et les renforcer : PNR, CAUE, ABF, CMA...</p>	FICHE - ACTION
	<p>H3.2 Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rédiger un guide méthodologique et pratique afin d'accompagner et de sensibiliser les Maîtrises d'Ouvrage "Commande publique : les bonnes questions à se poser pour un projet exemplaire" 	<p>> Action à poursuivre en s'appuyant sur les structures existantes pour mutualiser les moyens et les renforcer : PNR, CAUE, ABF, CMA, ADEME...</p>	
	<p>H3.3 Accompagner les projets de rénovation du bâti existant pour aider à la prise en compte des réglementations en vigueur (RE 2020) et la préservation des caractères locaux dans la rénovation (publique et privée)</p>	<p>> Action à poursuivre en s'appuyant sur les structures existantes pour mutualiser les moyens et les renforcer : PNR, CAUE, ABF, CMA...</p>	
	<p>H3.4 Intégrer un appui en ingénierie pour des conseils architecturaux et paysagers au sein des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat privé</p>	<p>> Action à consolider avec les territoires porteurs de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre de l'étude de faisabilité proposée par le PNR</p>	
	<p>H3.5 Haut-Videssos : S'appuyer sur une charte architecturale et paysagère pour promouvoir une approche globale de la rénovation du bâti dans le respect des caractères de l'architecture locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Concilier les enjeux énergétiques, patrimoniaux, paysager et l'adaptation au changement climatique · Le Videssos présente des paysages bâtis très différents : villages de pierre et d'ardoise, cités industrielles, maisons individuelles récentes, architectures touristiques... Il s'agit pour chacune de ces différentes typologies de concilier les enjeux énergétiques, patrimoniaux, paysager et l'adaptation au changement climatique : les bonnes réponses ne sont pas les mêmes partout ! 	<p>> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.</p>	

	<p>H3.6 Haut-Videssos : Sensibiliser à la rénovation énergétique des résidences secondaires dans le respect des caractéristiques du bâti local</p>	<p>> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.</p>
Actions ciblées	<p>H3.7 Bas-Salat : Engager la rénovation exemplaire des équipements publics les plus énergivores</p> <p>En conciliant amélioration des performances énergétiques et qualités architecturales.</p>	<p>> Action programmée dans le PCAET pour la CCCP</p>
	<p>H3.8 Arize-Lèze : Opération d'amélioration de l'habitat privé via un PIG élargi à des mesures de OPAH multisites à l'échelle de la CCAL</p>	<p>> Action déjà engagée, qui pourra être prolongée de 2 ans (jusqu'en 2022)</p>
	<p>H3.9 Haut-Videssos : Engager des projets exemplaires de rénovation énergétique des bâtiments publics et équipements touristiques les plus énergivores.</p>	<p>> Action programmée dans le cadre du contrat bourg-centre Auzat-Val-de-Sos signé avec la Région.</p>

HABITER Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux

H4



Renforcer en priorité les **qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques** pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Actions ciblées	<p>H4.1 Encourager la requalification des zones d'activités existantes dans une approche globale et qualitative</p> <p>Renforcer les performances énergétiques, les qualités architecturales et paysagères, l'accessibilité aux mobilités douces, et l'adaptation au changement climatique. Intérêts environnementaux et paysagers d'une requalification, mais aussi économiques (économies budgétaires à terme, attractivité, soutien à la création d'emplois, confort des usagers...).</p>	<p>> Action à programmer avec les partenaires. > PNR, collectivités, mission développement économique de la CCCP</p>	FICHE - ACTION
	<p>H4.2 Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées (lisières urbanisées, entrées de bourgs et de villages)</p> <p>En termes de visibilité, mais aussi de maîtrise de l'énergie (éclairage, enseignes, déplacements) et d'adaptation aux effets du changement climatique.</p>	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>	
	<p>H4.3 Mettre en valeur les vues sur les sites et paysages remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> · En maîtrisant la végétation : Opérations d'ouvertures paysagères portées par les communes avec accompagnement du PNR > gain de lumière pour les villages, mise en valeur des vues et paysages, recherche de valorisation locale du bois issu de la coupe et gestion pérenne des rémanents · En renforçant les qualités paysagères des abords par des aménagements adaptés, sobres et économes en ressources. 	<p>> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.</p>	

<p>H4.4 Bas-Salat : Identifier de nouvelles centralités au sein des espaces plus récemment urbanisés et affirmer leur rôle en renforçant les qualités urbaines et paysagères de ces espaces.</p> <p>Les espaces les plus utilisés aujourd'hui ne se trouvent pas toujours dans les centres anciens, mais ce sont déplacés vers les équipements (écoles, terrains de sports...) dans les quartiers résidentiels. Identifier ces nouveaux pôles, améliorer les espaces publics souvent conçus uniquement pour la voiture pour favoriser les mobilités douces, renforcer le lien vers les centres anciens.</p>	<p>> SCOT Couserans</p>
<p>H4.5 Haut-Vicdessos : Renforcer la qualité paysagère des abords des lieux d'accueil touristique pour en faire des « portes d'entrée » de la « Station Sport Nature » reliées aux villages.</p> <p>Renforcer la qualité paysagère et la visibilité de ces lieux du fond de vallée : afin de favoriser l'usage des mobilités douces, de renforcer le lien aux centres anciens (valorisation de leurs patrimoines, leurs commerces et services)... Sites stratégiques identifiés : par exemple à Auzat, autour de l'Auberge du Montcalm</p>	<p>> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.</p>

SE DÉPLACER Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés



D.1

Aménager **les axes de déplacement structurants** pour favoriser la cohabitation des usages et usagers et mieux valoriser les paysages environnants



D.2

Aménager **des espaces publics confortables et accueillants** pour faciliter les liaisons entre les différents modes de déplacement

Actions ciblées	D1.1 Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des séquences urbaines des départementales et des traversées de bourg et de villages	> Action à consolider avec le Département (gestionnaire des axes routiers principaux), les collectivités qui ont un projet de requalification et les partenaires : CAUE, UDAP, DDT, PNR
	D1.2 Renforcer le rôle structurant du réseau des voies « douces » (cyclables) à l'échelle du PNR : liaisons aux bourgs et villages, réalisation des connexions manquantes, aménagement de haltes, mise en valeur des services, équipements et patrimoines à proximité...	> Action à consolider avec le Département et les communes traversées.
	D1.3 Arize-Lèze : Réaliser un schéma vélo intercommunal pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze	> Projet de liaisons cyclables le long de l'Arize et de la Lèze inscrit dans le contrat « bourg-centre » signé avec la Région
	D1.4 Haut-Vicdessos : Tirer parti des « routes » ou tracés existants pour aménager des continuités cyclables le long du Vicdessos (depuis Auzat jusqu'à Tarascon)	> Action à préciser dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.

FICHE - ACTION

Actions structurantes	D2.1 Réaliser une charte des aménagements des aires de covoiturages et des arrêts de transports en commun pour leur donner plus de visibilité et mieux les intégrer aux espaces publics et lieux de vie	> Action à consolider avec le Département
	D2.2 Accompagner l'aménagement des espaces multimodaux pour renforcer les qualités paysagères, de confort et d'usage de ces espaces publics.	> Action à consolider avec les collectivités qui portent des projets d'aménagement d'espaces multimodaux (identifiés par les PGD réalisés ou par le volet « mobilité » des PLUI-H) en lien avec les partenaires : CD, Région, CAUE, DDT, PNR
Actions ciblées	D2.3 Bas-Salat : Accompagner l'aménagement de l'ancienne gare de Saint-Girons en pôle multimodal pour favoriser l'intégration de critères de qualités urbaines et paysagères	> Action à consolider avec la CCCP.

SE DÉPLACER Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés



D.4 Proposer des mobilités alternatives à la voiture solo qui permettent de redécouvrir et de valoriser les ressources paysagères du territoire.



D.3 Élaborer un maillage de proximité pour favoriser les mobilités actives (marche, vélo) et les pratiques de mutualisation à petite échelle (covoiturage de proximité, autopartage local)

Actions structurantes	MOBILITÉ Bas-Salat : Réaliser un schéma des modes de déplacements doux à l'échelle de l'agglomération de Saint-Girons	> Action programmée : action D1-du Plan global de déplacement du Couserans
	MOBILITÉ Encourager /accompagner les intercommunalités pour l' élaboration d'une stratégie mobilité (aide à la réalisation de Plan global de déplacement) et appui à la mise en œuvre des actions « mobilités »	> Action à poursuivre en liens avec les partenaires.
Actions ciblées	D3.1 Arize-Lèze : Identifier les continuités existantes pouvant être le support de liaisons douces entre les centres des bourgs, les villages voisins et les hameaux et prévoir des sections de liaisons pour les compléter et parvenir à établir à moyen terme de véritables continuités à l'échelle du territoire. > sous-actions de D1.4	> Action inscrite dans le contrat « bourg-centre » signé avec la Région > élaboration du PLUI (pour définir des emplacements réservés pour des cheminements « de halage » auprès des agriculteurs riverains des cours d'eau a fortiori en lien avec les obligations de la PAC)
	D3.2 Haut-Videssos : Recenser, maintenir et signaler les sentiers permettant de relier à pied les noyaux habités (bourgs en fond de vallée, villages de versant et hameaux)	Action à préciser par les communes dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
	D3.3 Bas-Salat : Poursuivre l'aménagement de liaisons douces le long du Salat · Notamment les liaisons piétonnes entre le centre de Saint-Girons, les principaux équipements et les communes limitrophes	> Action à consolider avec les communes concernées : Saint-Girons, Eycheil

Actions structurantes	D4.1 Aménager des emplacements propices à la pratique de l'autostop sécurisés, reliés aux espaces habités, visibles et confortables, bien intégrés d'un point de vue paysager · Possibilité d'identifier des sites propices dans les villages avec les collectivités volontaires.	> Action à consolider avec le Département sur les axes principaux (routes départementales)
	MOBILITÉ Déployer expérimentation Rézo-Pouce sur le PNR (opportunité avec la CCAL de compléter le maillage entre CC de Mirepoix et du Couserans). · Communiquer et vulgariser cet outil trop méconnu du grand public. · Associer les usagers à la localisation des arrêts dans la réalisation du schéma d'implantation des arrêts avec le CD09 lors du déploiement de Rézo Pouce en partenariat avec les intercommunalités volontaires · Encourager la multiplication des aires de covoiturage associées aux arrêts " rézo pouce"	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.
Actions ciblées	MOBILITÉ Mise à disposition d'une flotte de vélo avec assistance électrique pour prêt aux particuliers souhaitant expérimenter ce matériel pour leurs déplacements domicile-travail	> Action programmée par le PNR.
	MOBILITÉ Arize-Lèze : Engager en partenariat avec la Région la mise en place un service de transports en commun pour relier le territoire à l'agglomération Toulousaine.	> Action engagée
	MOBILITÉ Haut-Videssos : Améliorer l'accessibilité de la vallée par les transports en commun : ligne directe Toulouse-Auzat ; transport à la demande...	Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
	D4.2 Etudier l'opportunité d'une navette « paysage » pour desservir les sites naturels et touristiques comme alternative à l'accès exclusivement voiture solo actuel (sur un événement ponctuel).	> Action à consolider avec les territoires volontaires, le PNR et le soutien financier de l'Etat.
	D4.3 Encourager l'usage du vélo en s'appuyant sur les ressources paysagères des territoires : ballade paysagère à vélos électriques, livret-pratique du cycliste en Pyrénées Ariégeoises avec des itinéraires découvertes indiqués, ...)	> Action à consolider en partenariat avec les associations locales et les collectifs citoyens déjà mobilisés sur les différents territoires.
D4.4 S'appuyer sur les ressources paysagères pour soutenir l'offre touristique existante en faveur des mobilités actives et la développer.	> Action à consolider avec les collectivités et les acteurs du tourisme.	
Actions mobilisatrices	MOBILITÉ Réaliser des actions de sensibilisation pour expérimenter sur des événements ponctuels les déplacements sans voiture.	> Action à consolider avec les territoires volontaires, le PNR et le soutien financier de l'Etat.
	D4.5 Arize-Lèze : Organiser des animations pour promouvoir l'usage du vélo le long de l'Arize et de la Lèze (sur les tronçons existants). "Amorcer la pompe" des usages variés du vélo sous forme de compétition douce et (ou) de manifestations festives.	> sous-action de D1.4 Action à préciser avec la CCAL, les associations sportives et culturelles locales.

PRODUIRE Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés

P1



Promouvoir les pratiques agricoles et forestières respectueuses des ressources naturelles et paysagères locales telles que l'agriculture biologique, la sylviculture douce...

P2



Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires et des particuliers en renforçant le lien entre habitants et productions agricoles locales

Actions structurantes	<p>P1.1 Promouvoir une sylviculture permettant à la fois de produire davantage de bois de qualité pour les filières d'approvisionnement local et de maintenir les multiples fonctions que remplissent les espaces forestiers (paysagères, écologiques, protection, accueil d'usages diversifiés...)</p>	> Actions à poursuivre en liens avec les acteurs partenaires.
	<p>P1.2 Maintenir et conforter les pratiques agricoles extensives garantes des paysages ruraux les plus emblématiques du territoire : prairies permanentes, pelouses sèches, prairies humides, bocage...</p>	> Actions à poursuivre en liens avec les acteurs partenaires, notamment la chambre d'agriculture, l'ANA...
	<p>P1.3 Encourager et accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des productions respectueuses des ressources naturelles (eau, sol...) et à destination des consommateurs locaux</p> <p>· Accompagner la transition agroécologique des paysages agricoles</p>	> Action à poursuivre en partenariat avec le CIVAM BIO
	<p>P1.4 Intégrer des critères « paysagers » dans l'appréciation des services environnementaux rendus par les pratiques agricoles extensives à soutenir par le biais des Paiements pour services environnementaux (PSE)</p>	> Action à envisager avec les partenaires dans le cadre de l'expérimentation en cours sur l'Arize et la Lèze.
Actions ciblées	<p>P1.5 Envisager sur les secteurs à forts enjeux la mise en place d'outils fonciers spécifiques pour maintenir les espaces et pratiques agricoles</p> <p>· Plusieurs outils fonciers disponibles : PAEN, AFAFE, exonération de taxe foncière sur les propriétés non-bâties,</p>	> Action à consolider avec la Chambre d'agriculture, le Département et les collectivités
	<p>P1.6 (Haut-Videssos) Conforter l'activité agricole en montagne (renforcer l'autonomie fourragère, développer les solidarités...) et encourager le développement de productions locales.</p>	> Action à poursuivre dans le cadre de la commission « agriculture » de la CCHA ; à poursuivre dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos
Actions mobilisatrices	<p>P1.7 Prise en compte de critères paysagers dans le Concours des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours organisé par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.</p>	> Action déjà engagée – à reconduire en 2021

Actions structurantes	<p>P2.1 Mettre en valeur l'intérêt du Projet Alimentaire Territorial pour le maintien des paysages agricoles diversifiés du territoire du PNR.</p>	> Action à consolider avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).
	<p>PAT Valoriser les filières agroalimentaires en circuit court et soutenir leur développement</p>	> Action à poursuivre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).
	<p>PAT Faire appel aux produits locaux et les valoriser dans la restauration publique (cantines d'école, EHPAD, etc.)</p>	> Action à poursuivre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).
	<p>PAT Favoriser l'implantation de points de vente de produits locaux accessibles par différentes modes de déplacements</p>	> Action à poursuivre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR (PAT).
Actions ciblées	<p>P2.2 Arize-Lèze : Réaliser une opération pilote d'animation foncière pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés</p> <p>> En lien avec P.1 (P1.2, P1.3), PAT, P2.1</p>	> Action programmée pour 2020. portée par la CCAL et le PNR, avec le partenariat des Communes, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CIVAM Bio, ADEAR de l'Ariège, Fédération pastorale de l'Ariège, Département de l'Ariège, SAFER Occitanie, Professionnels agricoles
Actions mobilisatrices	<p>P2.2 Bas-Salat : Soutenir et encourager la mise en place de jardins partagés</p> <p>Promouvoir les jardins partagés comme lieu de pédagogie : école du végétal « local » - lien avec action A4.1</p>	> Action à consolider avec les collectivités, les associations de jardiniers amateurs et de jardins partagés.

FICHE - ACTION

PRODUIRE Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés



P3 Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale



P4 Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux

Actions structurantes	P3.1 Orienter l'approvisionnement de la filière de production de plaquettes forestières sur des ressources ligneuses non valorisables autrement (bois d'œuvre, de scierie, papeterie...)	> Action engagée à poursuivre
	P3.2 Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de grappe photovoltaïque qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire	> Action engagée à poursuivre
	P3.3 Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire	> Action engagée à poursuivre
Actions ciblées	ACTION ÉNERGIE-CLIMAT Accompagner les projets de création de réseaux de chaleur de source renouvelable	> Action à poursuivre en lien avec les différents partenaires
	P3.4 Haut-Videssos : Renforcer les approvisionnements locaux en bois d'œuvre et bois de chauffe en identifiant les obstacles au développement de la gestion raisonnée de la ressource forestière.	> Action à consolider dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
	P3.5 Bas-Salat : Accompagner l' intégration paysagère des projets de production de biogaz par méthanisation à petite échelle raccordés au réseau de gaz.	> Action à engager une fois les sites potentiels identifiés par l'Atlas des ENR en cours d'élaboration sur le CCCP
Actions mobilisatrices	ACTION ÉNERGIE-CLIMAT Organiser des événements grand public pour conforter la dynamique de création d'une SCIC porteuse d'un projet de grappe photovoltaïque en toiture.	> Action programmée

FICHE - ACTION

Actions structurantes	P4.1 Conseils et accompagnements aux porteurs de projet (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie solaire en toiture. · S'appuyer sur les guides existants, notamment Guide des capteurs solaires (CAUE de l'Aude, Languedoc Roussillon) et Guide Solaire & Habitat des Hautes Alpes > en lien avec l'action P3.2 et P3.3	> Action à préciser avec les partenaires : DDT, CAUE, UDAP, ALEDA...
	P4.2 Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif	> Action programmée
	P4.3 Débattre avec les habitants des « mix-énergétiques » souhaitables à l'échelle des intercommunalités > en lien avec « grille multicritère » (Pa2.1)	> Action à engager dans les territoires sans PCAET à l'issue de l'étude des potentiels ENR de ces territoires portée par le SDE.
Actions ciblées	P4.4 Arize-Lèze : Evaluer le potentiel d'équipement des moulins le long des cours d'eau et leurs impacts sur les continuités écologiques	> Action à préciser à l'issue de l'étude des potentiels ENR portée le SDE si ce potentiel est identifié comme significatif. Avec les collectivités et en associant les différents partenaires : syndicats de rivière, DDT, DREAL, fédération de pêche.
	P4.5 Haut-Videssos : Evaluer le potentiel d'optimisation des unités de production hydroélectriques existantes, en évaluant les impacts actuels et futurs de celles-ci sur les continuités écologiques et les usages des cours d'eau.	> Action à préciser avec les partenaires concernés dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
	P4.6 Bas-Salat : Accompagner l'élaboration des études de faisabilité des projets énergétiques sur les sites identifiés par l'Atlas des ENR du Couserans pour favoriser la prise en compte de critères de qualités environnementales, urbaines et paysagères	> Action à préciser avec la CCCP à l'issue de l'élaboration de l'Atlas des ENR du Couserans..
	P4.7 Haut-Videssos : Etudier la faisabilité de développer des petites unités de méthanisation à la ferme pour améliorer la gestion des effluents d'élevage (dépôts de fumier) à l'échelle de la vallée (impact sur la qualité de l'eau)	> Action à préciser par les communes et la CCHA dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
Actions mobilisatrices	P4.8 Bas-Salat : étudier la faisabilité un projet pilote d'ombrière solaire en bois local sur parking existant (zone d'activité, zone artisanale, zone commerciale).	> Action à préciser avec la CCCP à l'issue de la réalisation de l'Atlas des ENR du Couserans

FICHE - ACTION

S'ADAPTER Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.

Actions structurantes	STRATÉGIE ACC Elaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le PNR Réduire la vulnérabilité, améliorer la résilience, favoriser l'adaptation	Action en cours > y intégrer le PPTEC
-----------------------	---	---------------------------------------



Préserver la ressource en eau en s'appuyant sur les écosystèmes (milieux et continuités) qui lui sont liés par une gestion adaptée



Préserver et si besoin restaurer les continuités des trames écologiques, y compris au sein des espaces urbanisés

Actions structurantes	A1.1 S'appuyer sur le paysage pour favoriser l'appropriation de la Trame Verte et Bleue (et sombre) par les acteurs locaux (grand public, élus, techniciens...) · Diffuser le livret "Comment intégrer la TVB dans les documents d'urbanisme"	> Actions à poursuivre dans le cadre du Contrat de Restauration de Biodiversité en lien avec les partenaires (ANA, CBN, CEN, SYCOSERP...)
	A1.2 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie « trame sombre » du PNR (réduction de la pollution lumineuse) par la mise en valeur des paysages nocturnes . - par exemple, animations « découverte de la nuit », ...	> Actions à préciser dans le cadre du Contrat de Restauration de Biodiversité en lien avec les partenaires (notamment l'OHM > lien avec Pa3.1).
	A1.3 Renforcer les motifs paysagers le long des axes routiers pour restaurer les continuités naturelles : alignements d'arbres, végétation des bas-côtés, gestion des eaux pluviales, passages à faune, ... > en lien avec l'observatoire des « points noirs » des infrastructures routières sur les corridors écologiques mis en place par le PNR.	> Actions à consolider avec le Département dans le cadre du Contrat de Restauration de Biodiversité
	A1.4 Haut-Videssos : Intégrer les enjeux de la trame verte et bleue dans la stratégie de reconquête des paysages à l'échelle de la vallée.	> Action déjà engagée par les communes et la CCHA dans le cadre de la restauration de milieux ouverts, aujourd'hui étendue à une réflexion à l'échelle de la vallée dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.

Actions structurantes	A2.1 Promouvoir les bonnes pratiques de gestion pour préserver les zones humides , écosystèmes vulnérables au changement climatique et puits de carbone qu'il convient de préserver pour le limiter. · Diffusion de l'inventaire départemental des zones humides aux collectivités avant élaboration des docs d'urbanisme · Diffusion du Guide « Préserver et valoriser les zones humides d'Ariège »	> Actions à poursuivre en liens avec l'ANA
	STRATÉGIE ACC Sensibiliser les acteurs / usagers de la ressource en eau aux impacts du changement climatique : promouvoir les bonnes pratiques de sobriété hydrique	> Actions à préciser dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour le PNR
	STRATÉGIE ACC Préserver et valoriser les dernières rivières sauvages du territoire : l'Arac à partir de sa confluence avec le Courtignou (20 km) ; l'Alet (19,5 km) et le haut Salat (amont Seix, 19 km)	> Actions à préciser dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour le PNR
Actions ciblées	A2.2 Favoriser l'adaptation des forêts du PNR au changement climatique pour préserver les zones de captation	> Action engagée dans le cadre du Projet LIFE Artisan - 2020-2028
	A2.3 Bas-Salat : Renforcer la perméabilité des sols urbanisés et la végétalisation des espaces artificialisés (villes, villages, zones d'activités etc.) Limiter le ruissellement et permettre à l'eau de pluie d'alimenter les réserves souterraines. Améliorer le cadre de vie et d'activité, confort climatique, l'attractivité et l'accueil de la biodiversité. > liens avec d'autres actions peuvent être envisager : A3.5, A1.1	> Actions à préciser en sous-action de Pa 2.3 pour améliorer l'intégration de cette mesure dans les documents d'urbanismes. cf. FICHE ACTION 1.2 - PCAET Couserans.
	A2.4 Videssos : Améliorer la gestion des dépôts de fumier	> Action à préciser dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.

S'ADAPTER Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères.



Renforcer les structures paysagères (agricoles, forestières, naturelles et bâties) permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques et au changement climatique



Maintenir et promouvoir la biodiversité locale comme facteur essentiel de la résilience des écosystèmes au changement climatique

Actions structurantes	A3.1 Identifier les forêts les plus vulnérables au changement climatique et favoriser leur adaptation pour maintenir leurs multiples rôles (protection des risques, garantir la qualité de l'eau, économique, biodiversité, paysage, stockage carbone...)	> Action engagée dans le cadre du Projet CANOPE (ONF) et poursuivie et consolidée dans le cadre du Projet Life ARTISAN – 2020-2028
	A3.2 Préserver les zones d'expansion de crues et valoriser leur intérêt paysager.	> Action à consolider dans le cadre de la mise en œuvre des PAPI
	A3.3 Préserver et restaurer les paysages de bocage, caractéristiques de l'identité rurale du territoire Sous-actions : - programme d'accompagnement aux plantations de haies avec une association locale (Haies Ariégeoises) - accompagnement technique (conseil) et financier à l'entretien et à l'exploitation des haies - promouvoir les modes d'exploitation et de valorisation des haies (bois, fourrage, artisanat, énergie, etc.) traditionnels et innovants. - Mise en place d'obligations réelles environnementales (ORE)	> Actions déjà engagées par la chambre d'agriculture, les associations de chasse ... et dans le cadre du contrat de restauration de biodiversité. Actions à poursuivre en lien avec les différents partenaires pour privilégier les essences d'origine locales.
	A3.4 Préserver et restaurer les prairies permanentes, et valoriser leur rôle de stockage carbone, lutte contre l'érosion, protection des sols et de la biodiversité. > lien avec P1.2	> Action à consolider en lien avec les différents partenaires.
Actions ciblées	A3.5 Accompagner l'évolution et l'adaptation des systèmes agricoles aux nouvelles conditions climatiques > lien avec P1.3	> Action à consolider en lien avec les différents partenaires (en cours).
	A3.6 Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain Accompagner les projets d'aménagement des collectivités du PNR	> Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021
	A3.7 Vicdessos : Poursuivre la réouverture de milieux à proximité des villages pour réduire leur vulnérabilité au risque incendie.	> Action à préciser dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Vicdessos.

FICHE - ACTION

Actions structurantes	A4.1 Promouvoir et encourager l'utilisation de végétaux d'origine « locale » dans les chantiers de plantation locaux Sous-actions : - Encourager la plantation de végétaux d'origine locale dans les aménagements des collectivités (bords de route, restauration de berges, espaces verts et espaces publics...); - Constituer un réseau de partenaires locaux pour la collecte et la culture de végétaux d'origine locale pour réaliser des chantiers de plantation sur le territoire ; - Accompagner techniquement la restauration des prairies sous les lignes Haute-Tension avec des semences issues des prairies voisines ; - Soutenir la mise en place d'un lieu démonstrateur et pédagogique : jardin des plantes sauvages.	> Action à consolider en lien avec les différents partenaires avec l'accompagnement du CBN.
	A4.2 Par l'expérimentation de solutions fondées sur la nature pour faciliter l'adaptation des forêts des Pyrénées Ariégeoises au changement climatique, approfondir la connaissance des facteurs de résilience des boisements	> Action engagée dans le cadre du Projet LIFE Artisan – 2020-2028
Actions ciblées	A4.3 Favoriser la diversité dans les peuplements forestiers, dont de ripisylves	> Action engagée dans le cadre du Projet LIFE Artisan – 2020-2028
Actions mobilisatrices	A4.4 Organiser des opérations collectives de « transferts de granges » pour valoriser l'utilisation de semences herbacées locales auprès des agriculteurs locaux pour « restaurer » leurs prairies.	> Action à consolider en lien avec le CIVAM Bio.
	A4.5 Sensibiliser à l'importance de la biodiversité de la « flore locale » pour la préservation des insectes pollinisateurs sauvages dans un contexte de changement climatique (Plateforme participative SPIPOLL, créer ou conforter des corridors entre des prairies isolées ...)	> Action à consolider avec la construction du Plan Régional d'Action (PRA), déclinaison régionale portée par office pour les insectes et leur environnement du PNA Pollinisateurs (sauvages)

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.



Pa1 Sensibiliser aux effets de la transition énergétique et climatique sur les paysages pour partager avec les acteurs locaux les valeurs attachées au territoire



Pa2 Mettre en place des outils de dialogue, d'aide à la décision, d'évaluation et de suivi pour une prise en compte des spécificités de chaque territoire dans les projets

Actions structurantes	Pa1.1 Poursuivre l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique	> Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021	FICHE - ACTION
	Pa1.2 Encourager les échanges et le dialogue avec les habitants, premiers acteurs des paysages · Mener des démarches de concertation pour la mise en œuvre des actions · Travailler avec les associations locales pour faire émerger des actions "déclencheurs" · Consolider les actions du plan d'action qui le nécessitent...	> sous actions de Pa 1.1 > Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021	
	Pa1.3 Mettre en place un observatoire participatif « Paysage & Carbone » : suivi des évolutions de l'occupation du sol et analyse des impacts de ces évolutions dans un contexte de changement climatique > lien avec Pa3.1 et la fiche action 2.4 du PCAET Couserans « Augmenter le stockage de carbone et développer les pratiques agricoles et forestières vertueuses »	> Action à consolider en lien notamment avec projets de recherche - "Just-Scape" - si le programme de recherches obtient les financements demandés	
Actions mobilisatrices	Pa1.4 Organiser la restitution des productions des groupes de travail locaux	> sous actions de Pa 1.1 > Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021	
	Pa1.5 Organiser et animer d'autres ateliers d'actions pour favoriser la participation citoyenne dans la concrétisation des actions du Plan de Paysage de la transition	> sous actions de Pa 1.1 > Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021	
	Pa1.6 Arize Lèze : Organiser des promenades "lecture de paysage" au départ d'un lieu convivial pour partager l'histoire du territoire et la découverte des éléments remarquables du patrimoine local entre habitants	> Action à consolider avec les collectifs habitants, les communes et les partenaires (ANA, OT, CAUE...)	
	Pa1.7 Bas-Salat : Organiser une opération « reconquête des trottoirs par la flore locale » · Mise en place de bordures semées et entretenues par les habitants pour sensibiliser aux multiples fonctions du fleurissement (pas uniquement décoratif) : biodiversité, perméabilité des sols, partage de l'espace public... > lien avec A2.3	> Action à consolider avec les communes, associations locales et collectifs d'habitants.	

Actions structurantes	Pa2.1 S'appuyer sur la "grille multicritère" pour définir une stratégie énergétique préservant les ressources naturelles et paysagères des territoires non dotés de PCAET	> Action à engager à l'issue de l'étude des potentiels ENR portée par le SDE sur les territoires sans PCAET cf. action P4.3	FICHE - ACTION
	Pa2.2 Étendre la démarche Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique à tout le PNR	> sous-action de Pa 1.1 Animation du Plan de Paysage de la transition > Action programmée dans le cadre du Contrat Spécifique PNR - Région 2020-2021	
	Pa2.3 Proposer un accompagnement et des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme cf. Fiche action 1.2 - PCAET Couserans. > Cf. H 2.2, A2.3	> Action à programmer	

PARTAGER Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants...) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre.

Pa3



Faire connaître les bonnes pratiques issues du territoire et d'ailleurs, et **favoriser les partages d'expériences** entre territoires

Actions structurantes	<p>Pa3.1 Organiser ou faciliter les liens entre la recherche et le territoire pour enrichir et évaluer la mise en œuvre du Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique</p>	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.
	<p>Pa3.2 Etablir et maintenir une veille des bonnes pratiques de transition énergétique et climatique (issues du PNR et d'ailleurs) et les promouvoir sur le territoire</p>	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires.
	<p>Pa3.3 Haut-Videssos : Devenir "vallée sentinelle" (sur le modèle du programme Estives sentinelles)</p>	> Action à préciser et confirmer dans le cadre du Plan de paysage du Haut-Videssos.
Actions mobilisatrices	<p>Pa3.4 Arize-Lèze : S'appuyer sur le "Fab Lab" (Fossat) pour concevoir et réaliser une « signalétique éphémère » pour promouvoir la pratique du vélo le long de l'Arize et de la Lèze lors d'une manifestation ou d'un événement ponctuel.</p> <p>pour encourager « épisodiquement » la pratique du vélo sur certains tracés existants, sans attendre l'aménagement global de pistes cyclables sur les deux vallées. Le Fab-Lab est un outil exemplaire : tiers-lieu, co-working... il participe à la sobriété du territoire en permettant de travailler sur place et de limiter les déplacements. L'associer à ces actions d'animations permet de mieux le faire connaître, tout en réalisant des mobiliers en circuit court</p>	> Actions à consolider en lien avec le collectif du Fab Lab et la CCAL – sous-action de D1.4 – lien avec D4.5.
	<p>Pa3.5 Valoriser les lieux et démarches exemplaires pour montrer que c'est possible !</p>	> Actions à poursuivre en lien avec les partenaires. > sous-action de Pa 3.2
	<p>Pa3.6 Organiser des voyages d'étude à destination des élus et techniciens du territoire pour découvrir les actions menées par d'autres territoires en faveur des paysages de la transition énergétique et climatique.</p> <p>> thèmes cités dans les ateliers : habitat participatif en milieu rural, actions pour accompagner les auto-constructeurs dans les rénovations énergétiques adaptées aux bâtis anciens...des sols, partage de l'espace public... cf. sous action de A2.3</p>	> Actions à consolider en lien avec les partenaires et les collectivités en fonction des besoins identifiés.

LES FICHES ACTIONS

10 FICHES-ACTION

H3.1 Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales

H3.2 Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions

H4.1 Encourager la **requalification des zones d'activités existantes** dans une approche globale et qualitative

D1.3 Arize-Lèze : **Réaliser un schéma vélo intercommunal** pour assurer la continuité des itinéraires cyclables le long de l'Arize et de la Lèze

P2.2 Arize-Lèze : **Réaliser une opération pilote d'animation foncière** pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

P4.2 **Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage"** dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif

P3.3 **Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables** (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire

A3.6 **Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain**

Pa1.1 **Poursuivre l'animation** du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique

Pa2.3 Proposer **des outils mobilisables** par les collectivités pour **mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme**

3 FOCUS THÉMATIQUES

*Pour montrer que le paysage est un levier d'action
Pour illustrer les critères «paysages vivants» de la grille multicritère*

FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées

ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

ADAPTATION AU CLIMAT DE DEMAIN

Des paysages robustes pour s'adapter aux changements climatiques



Action structurante

Opérationnelle et Pédagogique

H
3.1

Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales
dans la commande publique, particulièrement le bois et la pierre



Habiter

Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en ressource en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux
Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Action structurante

Opérationnelle et Pédagogique

H 3.1 Promouvoir les matériaux de construction durables issus de filières locales dans la commande publique, particulièrement le bois et la pierre

Contexte et enjeux La construction et l'aménagement font aujourd'hui essentiellement appel à des matériaux génériques - béton, parpaing, etc. - quel que soit le contexte et le lieu où les projets s'implantent. L'import des matières premières nécessaire à leur fabrication engendre un important bilan carbone. Par ailleurs, le sur-emploi de ceux-ci contribue largement à standardiser et banaliser les formes architecturales et les paysages. Or le territoire dispose localement de ressources mobilisables pour permettre des projets moins impactants et mieux intégrés aux paysages environnants - notamment le bois et la pierre.

Objectifs visés L'usage de ces matériaux dans la construction et l'aménagement permet d'une part de caractériser les projets, mais également de raconter le territoire et ses spécificités : les types de pierre racontent la géologie, le sol et ses mouvements ; les bois parlent des forêts, de leur gestion et des paysages. Les contraintes de mise en œuvre qu'ont chacun de ces matériaux conduisent à penser la forme de manière plus spécifique et adaptée en sortant des standards.
Cette action doit d'abord se concentrer sur les projets portés par des collectivités, qui ont un rôle d'exemplarité à jouer, et devra également se décliner sous des formes complémentaires : à l'attention des particuliers, des artisans locaux, des producteurs de matériaux, etc.

Leviers d'intervention : Bonification des aides, accompagnement et communication

Localisation Les paysages habités : Bâtiments publics en projet, en particulier ceux portant une charge symbolique forte (école, mairie, maisons de santé, médiathèque, etc.)
Projets d'aménagement d'espaces publics (en particulier dans les centres, à proximité de lieux patrimoniaux)
Remarque - cette action concerne aussi indirectement les paysages de production (forêts, carrières...)

Freins - Obstacles L'approvisionnement en l'absence de filières structurées - Coût des matériaux, les contraintes patrimoniales et techniques

Outils disponibles
Documents de référence

Bois local : https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/wp-content/uploads/2019/08/2018_Guide_BC_VF.pdf
Guide «*Construire avec le bois dans les Pyrénées Ariégeoises*», PNR et CAUE, 2013



Bistrot de Pays L'Estanquet à Pailhès, Atelier Architecture et paysage : Rénovation d'un ancien bâtiment en faisant appel à du bois issu des alentours de la commune, pour en faire un bistrot de pays.



Ferme d'Icart à Montels, Atelier Architecture et paysage : Rénovation d'un ancien corps de ferme en faisant appel à différents bois et différentes pierres du territoire selon les usages et les espaces aménagés.

Sous-actions 1/2

	Accompagnement de projets démonstrateurs en bois local	Dispositif «Ardoises et lauzes traditionnelles»
<i>Titre</i>		
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	Collectivités	Particuliers, collectivités
<i>Partenaires principaux</i>	PNR, CAUE, professionnels de la filière (exploitants forestiers, scieurs, charpentiers), architectes et bureaux d'études structure spécialisés sur le bois.	Communautés de communes du Couserans et de la Haute-Ariège, Région, Département, PNR, CAUE, UDAP, CMA, Fondation du patrimoine
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, entreprises locales (professionnels de la filière (exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, ...))	Particuliers, collectivités (34 communes concernées par l'opération)
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Action déjà engagée</i>	<i>Action déjà engagée</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en fonctionnement pour l'appui technique	€ // en fonctionnement pour l'appui technique € // pour l'aide à l'investissement
<i>Programmation</i>	En cours	En cours

Sous-actions 2/2

	Action « innover en pierre naturelle» qui s'appuient sur des chantiers pilotes dans les PNR d'Occitanie	Communication autour des projets exemplaires
<i>Titre</i>		
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR avec le soutien de la Région Occitanie	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	Région, CAUE, Collectivités	CAUE, Collectivités
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, entreprises locales (artisans, fournisseurs...)	Collectivités, porteurs de projet privés
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Élevée	<i>Action déjà engagée</i>
<i>Moyens financier</i>	€€ // en investissement	€ / en fonctionnement et investissement
<i>Programmation</i>	2020-2021	En cours

Action structurante

Opérationnelle et Pédagogique

H
3.2

Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions



Habiter

Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en ressource en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux
Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Action structurante

Opérationnelle et Pédagogique

H 3.2 Accompagner la commande publique vers l'exemplarité des nouvelles constructions

Contexte et enjeux L'effort majeur à réaliser dans le secteur du bâtiment concerne la rénovation thermique des bâtiments. De manière générale, les collectivités devront ainsi mettre en place une stratégie de gestion de leur patrimoine visant à prioriser la rénovation/réhabilitation des bâtiments existants pour optimiser leurs usages. Mais les collectivités ont aussi un rôle à jouer dans le secteur de la construction en faisant preuve d'exemplarité énergétique et environnementale. Elles pourront ainsi contribuer à une sensibilisation active tant des professionnels du bâtiment que des citoyens aux enjeux de la transition énergétique et climatique et construire l'image du territoire, en valorisant leur patrimoine bâti, y compris contemporain.

Objectifs visés La commande publique doit pour cela se fixer des objectifs de qualité, en s'appuyant sur les nombreux acteurs à même d'user de leurs expertises pour garantir cette exemplarité. Ce but ne doit pas seulement couvrir les aspects techniques de consommation énergétique ou d'émission de gaz à effet de serre, mais également l'intégration des projets dans leur environnement durant toutes les phases de vie de l'édifice.

Leviers d'intervention : *Accompagnement et communication, aides régionales aux projets de construction innovants, bonus de constructibilité*

Localisation Bâtiments publics en projet, en particulier ceux portant une charge symbolique forte (école, mairie, maisons de santé, médiathèque, etc.). Projets d'aménagement public (en centre ancien, à proximité de lieux patrimoniaux)

Freins - Obstacles Financement du temps de conseil et d'accompagnement, surcoût possible des projets
Action qui demande une ingénierie propre à la Maîtrise d'Ouvrage ou l'intervention d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Titre	Sous-actions	
	Rédiger un guide «Commande publique : les bonnes questions à se poser pour un projet exemplaire»	Mobiliser les acteurs du territoire pour formuler les programmes et accompagner des projets jusqu'à leur réalisation
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	Communes et Communautés de communes
Partenaires principaux	CAUE, UDAP, Région, porteurs de label, Ademe, etc.	CAUE, PNR, UDAP, Département, EPCI
Bénéficiaires	Collectivités	Collectivités
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevé	Action existante à renforcer
Moyens financier	€ à €€ // en fonctionnement pour la rédaction et la communication du guide	€ // en fonctionnement pour la mobilisation et l'organisation de réunion
Programmation	2020	Selon les projets

Indicateurs de suivi
Nombre de constructions exemplaires



Auberge du Montcalm à Auzat, C+2B Architecture : Création d'un hébergement dans un cadre paysager remarquable en suivant une démarche Haute Qualité Environnementale

Déroulement possible des sous-actions

Rédiger un guide méthodologique et pratique afin d'accompagner et de sensibiliser les Maîtrises d'Ouvrage : *prise en compte des usages, etc. . .*

Détailler « pas à pas » les différentes étapes de la commande publique, les questions à se poser et les partenaires à mobiliser. Et notamment :

- ◇ Concevoir le programme :
 - Le choix du site. Où le projet s'implante-t-il ? Comment participe-t-il à la vie du bourg ou du village ? Dans quels paysages s'inscrit-il ?
 - Le programme d'utilisation, à concerter avec les futurs usagers.
 - Le niveau d'exigence environnemental et énergétique : Bâtiment à Énergie Positive, les différents labels possibles (BDO Montagne, NoWat, E+C-, ...). La volonté d'utiliser du bois local ou certaines techniques spécifiques doit s'anticiper dès le programme, pour recruter une équipe ayant les connaissances nécessaires.

Le programme est une étape-clé de la commande publique. Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire engagés dans la prise en compte des qualités architecturales, paysagères et sociales, afin de définir des programmes pertinents en amont des appels d'offre de Maîtrise d'Œuvre : PNR, CAUE, UDAP, ABF pour la qualité des aménagements et leur intégration, ADEME pour les performances énergétiques, CMA et PNR pour les techniques et matériaux mis en œuvre, les différentes EPCI pour les aspects locaux et d'usage, les associations d'habitants pour la

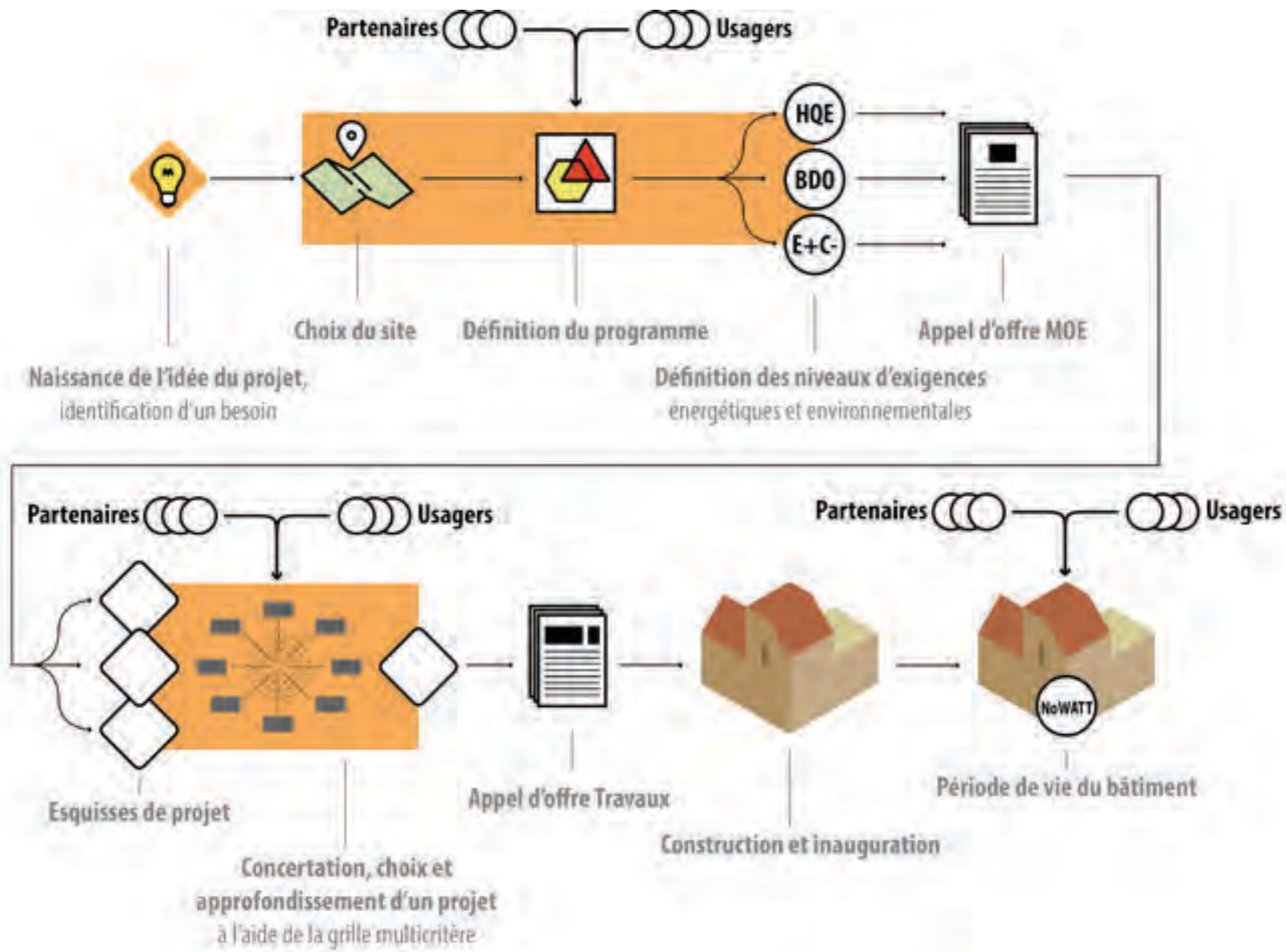
- ◇ Le choix du maître d'œuvre :
 - Fixer les compétences attendues de l'équipe de maîtrise d'œuvre : ingénieur en structure bois, accompagnement à l'obtention des labels, paysagiste si le projet comporte des extérieurs. . .
 - Choisir le mode de consultation adéquat. Privilégier les appels d'offres qui permettent de choisir le maître d'œuvre sur ses références et la qualité de ces propositions (remise à minima d'une note d'intention), organiser des auditions des candidats. . .
 - Organiser et composer un jury incluant des experts (en paysage, en architecture, en consommation énergétique, etc.)

Le CAUE, le Département peuvent aider à l'organisation des consultations

- ◇ Le suivi du projet :
 - Proposer une grille de lecture et de suivi des projets : sur le modèle du référentiel pour une architecture durable de l'expérimentation des commissions locales de conseil en architecture (PNR, 2013), en y intégrant les approches de la grille multicritère du Plan de Paysage.

Associer les partenaires aux COPIL de suivi et de validation du projet

Sous-actions		
<i>Titre</i>	Rédiger un guide «Commande publique : les bonnes questions à se poser pour un projet exemplaire»	Mobiliser les acteurs du territoire pour formuler les programmes et accompagner des projets jusqu'à leur réalisation
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	Communes et Communautés de communes
<i>Partenaires principaux</i>	CAUE, UDAP, Région, porteurs de label, Ademe, etc.	CAUE, PNR, UDAP, Département, EPCI
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités	Collectivités
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Élevé	<i>Action existante à renforcer</i>
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en fonctionnement pour la rédaction et la communication du guide	€ // en fonctionnement pour la mobilisation et l'organisation de réunion
<i>Programmation</i>	2020	Selon les projets



Principes d'organisation d'une commande publique exemplaire

Action ciblée

Règlementaire et opérationnelle

H
4.1

Encourager la requalification des zones d'activités dans une approche globale et qualitative



Habiter

Favoriser les manières d'habiter plus sobres et économes en ressource en renforçant la qualité et l'identité des paysages bâtis locaux
Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Action ciblée

Règlementaire et opérationnelle

H 4.1 Encourager la requalification des zones d'activités dans une approche globale et qualitative

Contexte et enjeux

Les Zones d'Activités Économiques couvrent des surfaces importantes souvent peu ou pas intégrées à leur environnement direct. Reposant sur des constructions et des aménagements standards, énergivores et consommateurs d'espace, elles dénaturent l'image des territoires au point de manquer parfois d'attractivité. Par ailleurs les équipements nécessaires à leur fonctionnement, particulièrement les stationnements, représentent des surfaces peu valorisées mais facilement exploitables pour de la production d'énergie. Généralement reléguée aux limites des centres urbains, la voiture est au cœur du fonctionnement de ces zones. Les mobilités alternatives, piétonnes ou cycles n'y sont pas considérées, limitant les possibilités d'accès.

Objectifs visés

Les problématiques énergétique et paysagères doivent dès lors être des leviers pour engager la requalification de ces espaces. Par la réglementation, l'aménagement des espaces publics et l'accompagnement des propriétaires, cette action ambitionne d'améliorer l'impact sur l'environnement des Zones d'Activités Économiques. Leur attractivité et leur participation à la vie locale et à la définition du caractère du territoire s'en trouvera amélioré.

Leviers d'intervention : Réglementaires, accompagnements incitatifs, aménagements

Localisation

Sites concernés : dans les fonds de vallée urbanisés, les zones d'activités existantes ou planifiées.
Et notamment sur le territoire du Bas-Salat : ZAE de Saint-Lizier et Lorp, ZAE de Caumont et Lorp-Sentaraille, ZAE Prat-Bonrepoux (ZIR Pitarlet)
Sur le territoire de l'Arize-Lèze : ZAE de Daumazan-sur-Arize, ZAE des Marveilles de Bordes-sur-Arize

Freins - Obstacles

Coût, résistance des enseignes pour des raisons de rentabilité et de coût, difficulté à intervenir sur des zones déjà implantées

Indicateurs de suivi

Nombre des ZAE réaménagées, cartographie des zones concernées.
Observatoire photographique des paysages, et notamment les points de vue ciblant les zones d'activités économiques (suivre l'évolution des aménagements)

Outils disponibles
Documents de référence

S'appuyer notamment sur le guide «Des zones d'activités de qualité. Création, réhabilitation ou requalification : les bonnes questions à se poser» - PNR des Grands Causses (y compris pour les aspects réglementaires SCOT)
Egalement le guide «(Ré)inventer la zone d'activités : pour un aménagement durable des espaces d'activités» - CAUE 44 Loire Atlantique.
Diffuser le guide de bonnes pratiques «Améliorons et valorisons nos entrées de bourgs» - Parcs des Pyrénées françaises

Sous-actions 1/2			
Titre	Rédiger un guide méthodologique pour prendre en compte l'ensemble des aspects de la requalification	Intégrer les objectifs paysager, environnementaux et énergétiques à la réglementation des zones	Requalifier les espaces publics dont les collectivités sont gestionnaires
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	Les collectivités dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi)	Collectivités
Partenaires principaux	CAUE, UDAP	PNR, CAUE, ... lors de l'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme (cf. action Pa2.3 fiches-conseils pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme)	CAUE, PNR, DDT, ... (lien possible avec action A3.5 aménager des espaces publics adaptés au climat de demain)
Bénéficiaires	Collectivités, entreprises	Collectivités, entreprises	Usagers des zones d'activités - travailleurs, visiteurs, etc.
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevée	Action nouvelle	Action à consolider
Moyens financier	€ // pour la prestation d'étude	€ // en fonctionnement (intégré dans la réalisation des documents d'urbanisme)	€€€ // en investissement Pas d'amortissement direct envisageable, mais l'amélioration de l'image des zones peut impliquer une meilleure attractivité
Programmation	Document support à réaliser rapidement	Suivant l'élaboration des documents d'urbanisme	A engager petit à petit compte tenu des coûts importants

Sous-actions 2/2			
Titre	Proposer des «audits énergétiques» pour accompagner les entreprises dans la requalification de leurs installations	Prioriser les projets énergétiques intégrés sur les zones d'activités et pôles d'équipements	Encourager le développement de dispositifs photovoltaïques communaux sur les ZAE, par exemple par des ombrières photovoltaïques en bois local
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	CCCP et autres communauté de communes	CCCP et autres communauté de communes	CCCP et communes volontaires
Partenaires principaux	PNR, SDE	PNR, SDE, DDT Entreprises	Entreprises des ZAE pour accords fonciers ; PNR, SDE pour appui technique ; écoles d'architecture pour conception des ombrières
Bénéficiaires	Entreprises	Entreprises (réduction de la facture énergétique), ensemble du territoire (vers l'atteinte des objectifs TEPOS)	Collectivités, mais aussi ZAE pour amélioration de leur attractivité
Niveau de priorisation	Action du PCAET Couserans	Actions à consolider	Action à consolider
Moyens financier	€ // en accompagnement		€€€ // en investissement Amortissement possible par revente de l'énergie photovoltaïque produite
Programmation	Action du PCAET Couserans		Dans une seconde phase, à l'issue de l'Atlas des ENR

Sous-actions 1/2

	Rédiger un guide méthodologique pour prendre en compte l'ensemble des aspects de la requalification	Intégrer les objectifs paysager, environnementaux et énergétiques à la réglementation des zones	Requalifier les espaces publics dont les collectivités sont gestionnaires
<i>Titre</i>			
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	Les collectivités dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi)	Collectivités
<i>Partenaires principaux</i>	CAUE, UDAP	PNR, CAUE, ... lors de l'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme <i>(cf. action Pa2.3 fiches-conseils pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme)</i>	CAUE, PNR, DDT, ... <i>(lien possible avec action A3.5 aménager des espaces publics adaptés au climat de demain)</i>
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, entreprises	Collectivités, entreprises	Usagers des zones d'activités - travailleurs, visiteurs, etc.
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Élevée	Action nouvelle	<i>Action à consolider</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // pour la prestation d'étude	€ // en fonctionnement (intégré dans la réalisation des documents d'urbanisme)	€€€ // en investissement Pas d'amortissement direct envisageable, mais l'amélioration de l'image des zones peut impliquer une meilleure attractivité
<i>Programmation</i>	Document support à réaliser rapidement	Suivant l'élaboration des documents d'urbanisme	A engager petit à petit compte tenu des coûts importants

Sous-actions 2/2

	Proposer des «audits énergétiques» pour accompagner les entreprises dans la requalification de leurs installations	Prioriser les projets énergétiques intégrés sur les zones d'activités et pôles d'équipements	Encourager le développement de dispositifs photovoltaïques communaux sur les ZAE, par exemple par des ombrières photovoltaïques en bois local
<i>Titre</i>			
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	CCCP et autres communauté de communes	CCCP et autres communauté de communes	CCCP et communes volontaires
<i>Partenaires principaux</i>	PNR, SDE	PNR, SDE, DDT Entreprises	Entreprises des ZAE pour accords fonciers ; PNR, SDE pour appui technique ; écoles d'architecture pour conception des ombrières
<i>Bénéficiaires</i>	Entreprises	Entreprises (réduction de la facture énergétique), ensemble du territoire (vers l'atteinte des objectifs TEPOS)	Collectivités, mais aussi ZAE pour amélioration de leur attractivité
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Action du PCAET Couserans</i>	<i>Actions à consolider</i>	<i>Action à consolider</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en accompagnement		€€€ // en investissement Amortissement possible par revente de l'énergie photovoltaïque produite
<i>Programmation</i>	Action du PCAET Couserans		Dans une seconde phase, à l'issue de l'Atlas des ENR

Rédiger un guide méthodologique pour prendre en compte l'ensemble des aspects de la requalification.

La requalification des zones d'activités n'est pas une chose aisée car répartition du foncier / impératifs de rentabilité très forts. Ce guide pratique permettra de :

- ◇ Sensibiliser aux intérêts environnementaux et paysagers d'une requalification, mais aussi économiques (économies budgétaires à terme, attractivité, soutien à la création d'emplois, confort des usagers...).
- ◇ Pour clarifier les différents leviers possibles : réglementaires par les documents d'urbanisme, opérationnels par l'aménagement des espaces publics, incitatifs par l'accompagnement des entreprises.
- ◇ Le travail de ce guide, en consultation avec les collectivités et les entreprises, pourrait servir de base de réflexion pour une charte / label de qualité des zones d'activités du territoire.

Intégrer les objectifs paysagers, environnementaux et énergétiques à la réglementation des zones.

Les PLU et PLUi actuellement en vigueur (Prat-Bonrepaux, Lorp, PLUi Arize) réglementent le volume des bâtiments, les couleurs des façades, un pourcentage minimal de bois en façade, l'intégration des enseignes, l'aspect des clôtures, la présence de haies vives sur des linéaires minimaux...

Il est possible d'aller plus loin, notamment sur l'occupation de la parcelle, en intégrant des objectifs qualitatifs et quantitatifs dans les

règlements des PLUi pour les zones d'activités. Par exemple :

- ◇ ratio de perméabilité des sols des stationnements,
- ◇ coefficient de végétalisation (appelé coefficient de biotope) par parcelle,
- ◇ critères d'installation de panneaux photovoltaïques et autres dispositifs énergétiques
- ◇ ratio de couverture des stationnements par des ombrières photovoltaïques,
- ◇ prise en compte des mobilités alternatives (nombre de places de stationnement cycle, nombre de borne de recharge électrique, etc.)

Des outils comme les OAP ou les cahiers des prescriptions architecturales et paysagères permettent de préciser et de mieux spatialiser ces objectifs (en identifiant les « façades-vitrines », précisant alignements d'arbres à préserver ou créer, spécifiant des palettes végétales, proposant des parkings mutualisés, ...)

A l'échelle du SCoT, intégrer des objectifs priorisant la réhabilitation ou la densification des zones existantes avant l'extension dans le PADD. (cf. action Pa2.3 fiches-conseils pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme)

Requalifier les espaces publics dont les communes sont gestionnaires.

Réaliser des diagnostics paysagers des zones d'activités principales, portant une série de recommandations : gestion des eaux pluviales,



Parc d'activités de Kérantour de Plaudaniel, Laure Planchais : Requalification et extension d'un parc d'activités artisanales à proximité



Parc d'activités des Collines à Mulhouse, M. Plisson architecte et EDaw paysagiste : Aménagement d'une zone d'activité comme parc paysager avec gestion des eaux pluviales en aérien et limitation des surfaces imperméables

désimperméabilisation éventuelle, plantations, éclairage nocturne, espaces publics adaptés à tous les usagers... Mener la réflexion à l'échelle de la zone et de son intégration dans l'environnement (liens aux centres urbains, proximité aux sites patrimoniaux, relations aux espaces agricoles ou naturels voisins).

Engager le réaménagement des espaces publics des secteurs d'activités pour intégrer les mobilités alternatives, améliorer le confort des usagers et l'attractivité de la zone.

Cette dynamique d'investissement et cet engagement qualitatif peuvent pousser les aménageurs et enseignes à faire de même dans leurs emprises.

Lien possible avec l'action A3.5 Aménager des espaces publics adaptés au climat de demain

Pour aller plus loin : réfléchir à l'occupation ou utilisation temporaire des lots vacants (convention de gestion avec agriculteurs voisins, ...)

Proposer des «audits énergétiques» pour accompagner les entreprises dans la requalification de leurs installations.

CCCP : proposer un accompagnement aux entreprises pour aller vers plus de sobriété énergétique (action du PCAET « inciter les entreprises à la rénovation thermique de leurs bâtiments »). L'opportunité de sensibiliser aux aspects « paysage » de ces rénovations : utiliser des matériaux locaux (bois), réfléchir à la qualité d'image de la façade, repenser l'éclairage pour s'intégrer à la trame sombre, envisager des installations photovoltaïques qualitatives, etc.

Pour aller plus loin : reconduire cette démarche d'accompagnement avec des «audits climat&biodiversité» pour conseiller les entreprises sur leurs plantations, la gestion des eaux pluviales, l'imperméabilisation de leur parcelle, etc.

Encourager le développement de dispositifs photovoltaïques communaux sur les ZAE, par exemple ombrières photovoltaïques en bois local.

◇ CCCP : porter un projet d'ombrières photovoltaïques construites en bois local (avec la SCIC, comme opérateur énergétique ?). Objectif de production énergétique, mais aussi d'amélioration du confort des usagers des stationnements, et amélioration de l'intégration de ces parkings, création d'une «image» valorisante pour la zone d'activités.

◇ Négocier une installation sur les parkings d'une zone d'activité. Envisager une division de la propriété foncière en volume : propriété du sol restant à l'entreprise, avec droit d'implantation d'ombrières propriétés de la collectivité.

◇ Associer d'autres acteurs pour la conception des ombrières (étudiants d'école d'architecture, filières bois locale...) pour qu'elles soient un objet de qualité et un signal fort d'engagement

◇ Encourager les entreprises à une réflexion sur leurs stationnements : imperméabilisation, stationnement cycles, gestion des eaux pluviales, plantations compatibles avec les ombrières...



Action ciblée

Opérationnelle

D **Arize lèze : Réaliser un Schéma Vélo intercommunal** pour assurer la continuité des liaisons cyclables le long de l'Arize et de la Lèze

1.3



Se déplacer

Revitaliser les espaces publics pour encourager les mobilités actives et les déplacements partagés
Aménager les axes de déplacements structurants pour favoriser la cohabitation des usages et usagers et mieux valoriser les paysages environnants

Action ciblée

Opérationnelle

D 1.3 Arize lèze : Réaliser un Schéma Vélo intercommunal pour assurer la continuité des liaisons cyclables le long de l'Arize et de la Lèze

Contexte et enjeu

L'aménagement d'axes de circulations douces (piétons et vélos) le long des axes naturels de l'Arize et de la Lèze est l'une des actions de l'axe stratégique n°1 inscrite au contrat bourg-centre signé avec la Région fin 2019. Aujourd'hui, la circulation à vélo en dehors des bourgs est très limitée, car dangereuse, notamment en raison de l'absence d'aménagements adaptés. Pourtant la géographie est plutôt propice à ce type de déplacements. En outre, les itinéraires cyclables peuvent être propices à la mise en valeur des territoires qu'ils traversent, et notamment des éléments de patrimoines locaux qui se situent à proximité. Afin de garantir la continuité de ces voies cyclables au fil de la réalisation progressive des tronçons par les collectivités, il est indispensable de réaliser un document global, qui établisse l'ensemble des objectifs, des conditions et des critères que doivent remplir les aménagements à prévoir afin d'assurer la cohérence et la continuité de ces itinéraires à moyen ou long terme.

Objectifs visés

Afin que le vélo devienne un moyen de déplacement simple, susceptible de se généraliser peu à peu jusqu'aux usages les plus quotidiens, il convient de rendre ce mode de déplacement véritablement attractif notamment en terme d'agrément, de bénéfices santé et de cadre de vie. Cela suppose de penser ces itinéraires pour qu'ils soient sécurisés, faciles d'accès (pente faible), confortables (ombragés, ...) et offrant des intérêts diversifiés (éviter la monotonie, séquences paysagères variées, points de vues et haltes pour ponctuer les séquences). Aujourd'hui les paysages de l'Arize et de la Lèze sont peu valorisés et souvent difficiles d'accès. L'objectif de cette action est ainsi d'appuyer le développement des modes actifs (vélos, piétons...) aux ressources paysagères du territoire pour renforcer leur attractivité. Le schéma directeur «vélo» se veut être un guide, garant des spécificités locales, de leur homogénéité et de la cohérence pour tous les aménagements cyclables programmés et réalisés par les collectivités. Le schéma directeur cyclable pourra aussi spécifier les méthodes de gestion, les coûts prévisionnels et ainsi, en facilitera leur programmation. Il pourra en outre permettre d'identifier les «points durs», nécessitant des investissements plus conséquents à programmer à l'échelle de l'intercommunalité, car une commune seule ne serait pas en capacité de porter de tels investissements.

Leviers d'intervention : Étude pré-opérationnelle «schéma vélo intercommunal»

Localisation

Territoire pilote de l'Arize-Lèze (unités paysagères des Coteaux et des Pré-pyrénées)
Longer les cours de l'Arize et de la Lèze pour relier les bourgs et villages par une voie vélo

Freins - Obstacles

Coût d'aménagement, difficultés de maîtrise foncière sur le tracé envisagé, difficulté d'application réglementaire sur un long linéaire

Indicateurs de suivi

Inventaire annuel des tronçons réalisés - nombre de mètres linéaires aménagés (habilités)

Outils disponibles
Documents de référence

Guide de l'ADEME - «Développer les modes actifs sur les territoires»
Charte Cyclable :
<https://ffvelo.fr/wp-content/uploads/2013/10/CHARTE-CYCLABLES-2016.pdf>

Sous-actions 1/2

Titre	Réaliser le Schéma Vélo Intercommunal	Réaliser un inventaire des patrimoines locaux (monuments historiques, petits patrimoines, patrimoines naturels et paysagers)	D3.1 Arize-Lèze : Identifier les continuités existantes à maintenir et à créer en vue d'aménager des liaisons douces entre les bourgs-centres et les villages et hameaux voisins.
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	CCAL	CCAL	CCAL
Partenaires principaux	Région, Département, DDT, DREAL, CAUE, PNR, Communes, association d'usagers/de cyclistes	CAUE, UDAP, PNR, associations locales du patrimoine	DDT, CAUE, Département, PNR
Bénéficiaires	Communes, usagers, habitants	Communes, usagers, habitants	Communes, usagers, habitants
Niveau de priorisation	Élevée	Élevée	Élevée
Moyens financier	€€ // pour la prestation d'étude	€ // en fonctionnement pour la synthèse des études disponibles	Pas de moyens supplémentaires à engager
Programmation	Action inscrite dans programmation du contrat «bourg-centre» Étude en 2021 / Travaux : 2022-2023	A réaliser en parallèle au Schéma Vélo Intercommunal, en s'appuyant sur les études déjà réalisées	Il convient que le schéma directeur «vélo» soit bien avancé pour que ses préconisations puissent être intégrées dans le cadre du PLUi Arize-Lèze en cours d'élaboration.

Sous-actions 2/2

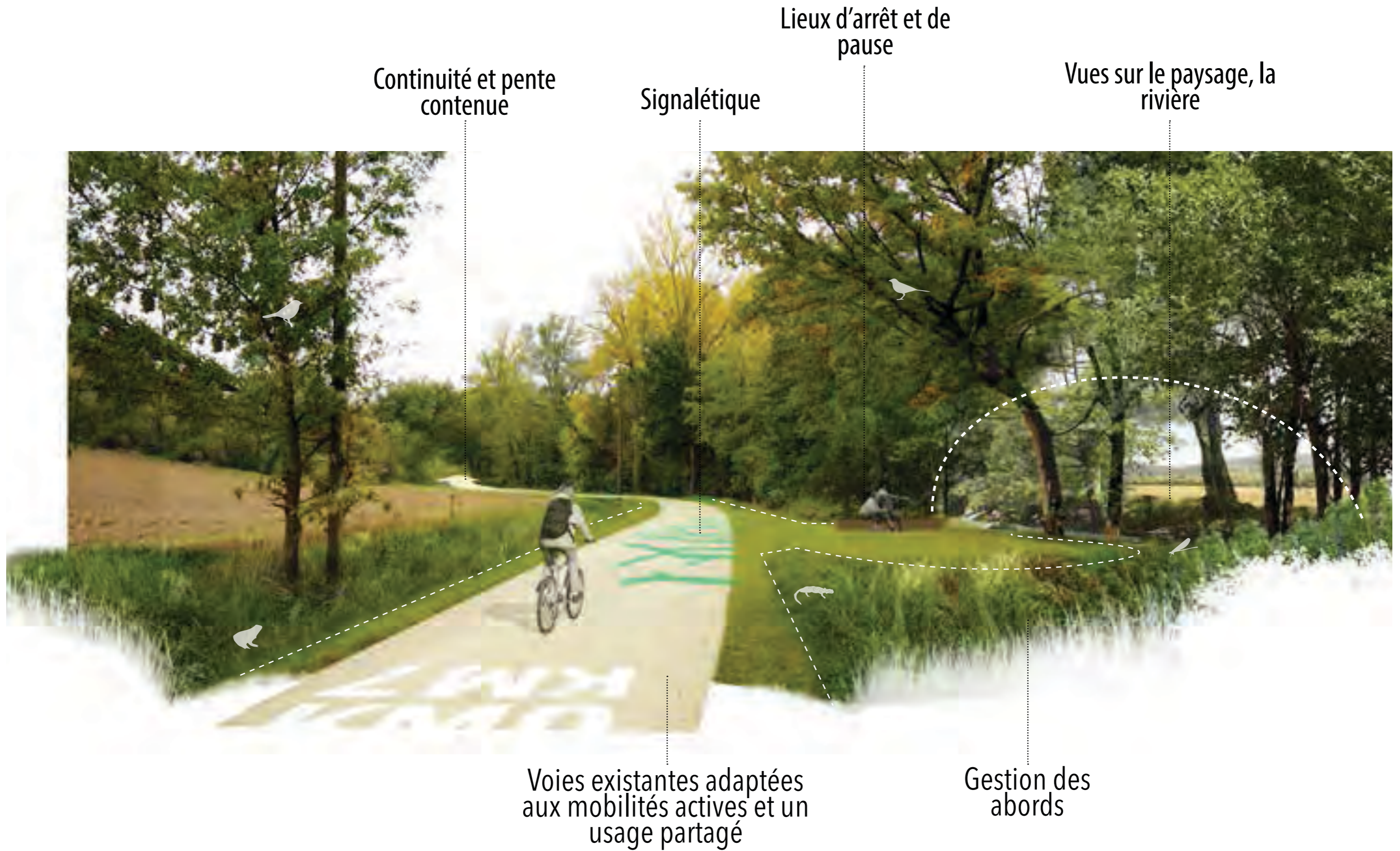
Titre	D4.5 Organiser des animations pour promouvoir l'usage du vélo le long de l'Arize et de la Lèze et préfigurer la future liaison cyclable	Pa3.4 Arize-Lèze : S'appuyer sur le «Fab Lab» pour concevoir et réaliser une «signalétique éphémère» lors d'une manifestation ou d'un événement ponctuel	Gérer durablement les linéaires communaux et les voies vélos en associant les agriculteurs locaux
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	CCAL, les associations sportives et culturelles locales, Office du tourisme	Communes	CCAL
Partenaires principaux	Associations locales, CCAL, Office du tourisme, PNR, Communes	CCAL, PNR	Agriculteur locaux, CD09, Communes
Bénéficiaires	Communes, usagers, habitants, professionnels du tourisme	Usagers, communes	Communes, usagers, habitants
Niveau de priorisation	Moyenne	Moyenne	Élevée
Moyens financier	€ // en fonctionnement pour l'organisation et le suivi des animations	€ à €€ // en investissement pour la réalisation de la signalétique sur tout le linéaire, à phaser pour réduire les coûts	€ // en fonctionnement, sensibilisation des différents gestionnaires, conventions de gestion avec des agriculteurs
Programmation	A mener en parallèle de la réalisation du Schéma Vélo pour «amorcer la pompe»	En lien avec les animations ponctuelles	Une fois les aménagements des liaisons réalisés

Lier aux actions :

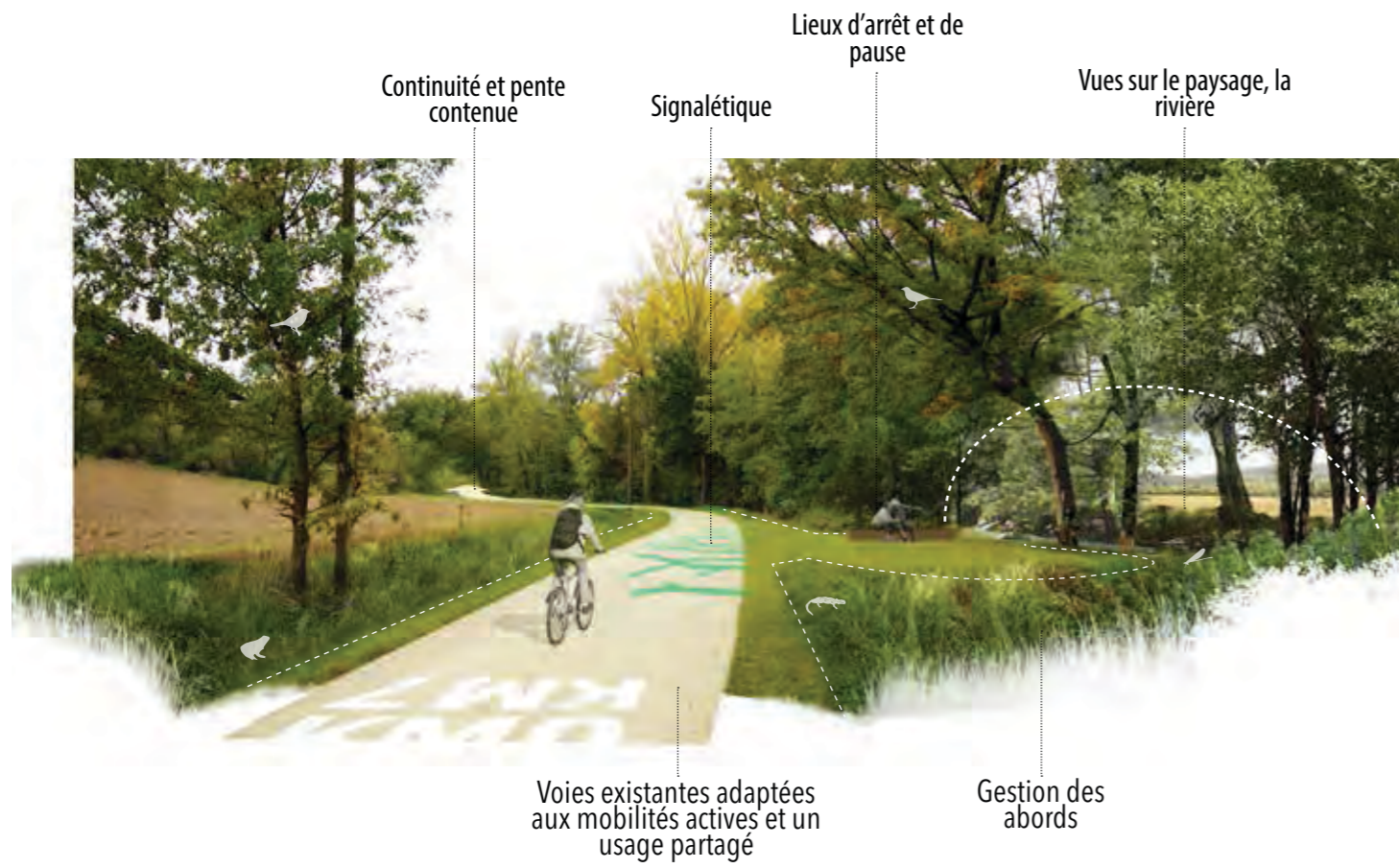
D1.1 Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des espaces publics (D 3.4) et des traversées de bourg et de villages ;
D4.3 Encourager l'usage du vélo en s'appuyant sur les ressources paysagères des territoires ;
D4.4 S'appuyer sur les ressources paysagères pour soutenir l'offre touristique existante en faveur des mobilités actives et la développer ;
A3.5 Aménager des espaces publics adaptés au climat de demain.

Sous-actions 1/2			
<i>Titre</i>	Réaliser le Schéma Vélo Intercommunal	Réaliser un inventaire des patrimoines locaux (monuments historiques, petits patrimoines, patrimoines naturels et paysagers)	D3.1 <u>Arize-Lèze</u> : Identifier les continuités existantes à maintenir et à créer en vue d'aménager des liaisons douces entre les bourgs-centres et les villages et hameaux voisins.
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	CCAL	CCAL	CCAL
<i>Partenaires principaux</i>	Région, Département, DDT, DREAL, CAUE, PNR, Communes, association d'usagers/de cyclistes	CAUE, UDAP, PNR, associations locales du patrimoine	DDT, CAUE, Département, PNR
<i>Bénéficiaires</i>	Communes, usagers, habitants	Communes, usagers, habitants	Communes, usagers, habitants
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>
<i>Moyens financier</i>	€€ // pour la prestation d'étude	€ // en fonctionnement pour la synthèse des études disponibles	Pas de moyens supplémentaires à engager
<i>Programmation</i>	Action inscrite dans programmation du contrat «bourg-centre» Étude en 2021 / Travaux : 2022-2023	A réaliser en parallèle au Schéma Vélo Intercommunal, en s'appuyant sur les études déjà réalisées	Il convient que le schéma directeur «vélo» soit bien avancé pour que ses préconisations puissent être intégrées dans le cadre du PLUi Arize-Lèze en cours d'élaboration.

Sous-actions 2/2			
<i>Titre</i>	D4.5 Organiser des animations pour promouvoir l'usage du vélo le long de l'Arize et de la Lèze et préfigurer la future liaison cyclable	Pa3.4 Arize-Lèze : S'appuyer sur le «Fab Lab» pour concevoir et réaliser une « signalétique éphémère » lors d'une manifestation ou d'un événement ponctuel	Gérer durablement les linéaires communaux et les voies vélos en associant les agriculteurs locaux
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	CCAL, les associations sportives et culturelles locales, Office du tourisme	Communes	CCAL
<i>Partenaires principaux</i>	Associations locales, CCAL, Office du tourisme, PNR, Communes	CCAL, PNR	Agriculteur locaux, CD09, Communes
<i>Bénéficiaires</i>	Communes, usagers, habitants, professionnels du tourisme	Usagers, communes	Communes, usagers, habitants
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Élevée</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en fonctionnement pour l'organisation et le suivi des animations	€ à €€ // en investissement pour la réalisation de la signalétique sur tout le linéaire, à phaser pour réduire les coûts	€ // en fonctionnement, sensibilisation des différents gestionnaires, conventions de gestion avec des agriculteurs
<i>Programmation</i>	A mener en parallèle de la réalisation du Schéma Vélo pour «amorcer la pompe»	En lien avec les animations ponctuelles	Une fois les aménagements des liaisons réalisés



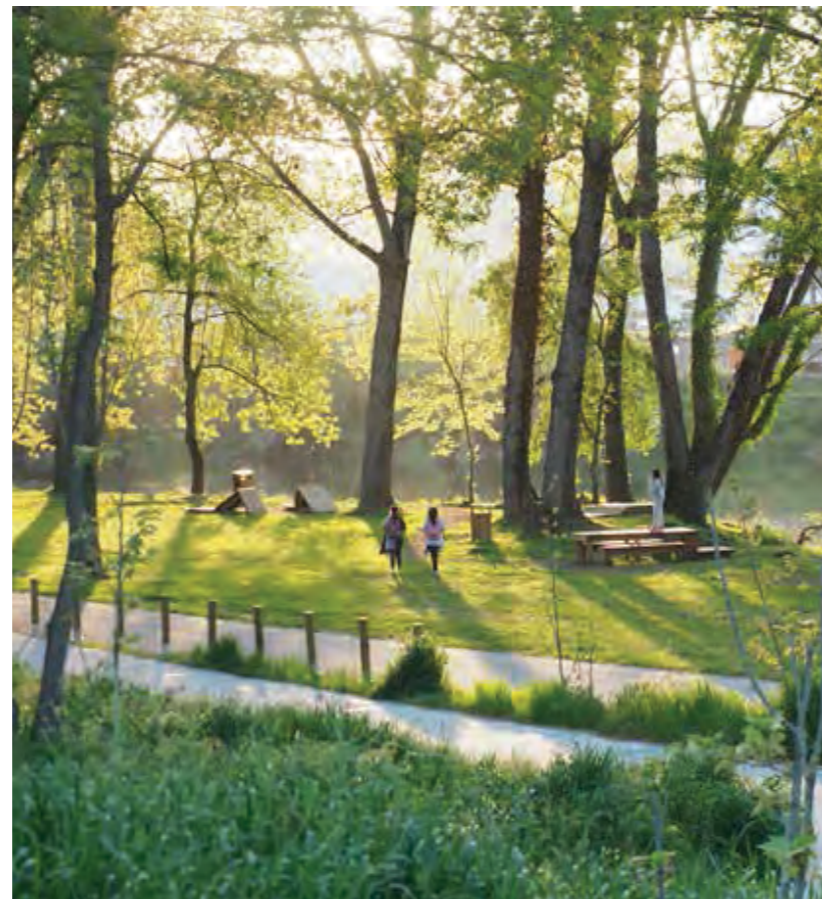
Principes d'aménagement et de gestion des abords de la voie au Fossat, photomontage par EMF : Principaux éléments à mettre en œuvre dans l'établissement des continuités cyclables



Principes d'aménagement et de gestion des abords de la voie au Fossat, photomontage par EMF : Principaux éléments à mettre en œuvre dans l'établissement des continuités cyclables



On a marché sur la Têt, *Bruit du frigo* : Randonnée exploratoire le long du fleuve Têt sur 11 communes, en préfiguration d'un futur aménagement



Campdora, *Estudi Marti Franch* : Installation d'une voie cyclable sur un tronçon d'une ancienne route, en bord de rivière



Campdora, *Estudi Marti Franch* : Conception d'une signalétique adaptée le long de la voie

Action ciblée

Opérationnelle

P Arize-Lèze : **Réaliser une opération pilote d'animation foncière** pour favoriser des installations agricoles diversifiées adaptées à la demande locale et conforter les paysages agricoles fragilisés

2.2





Paysage agricole des abords de Campagne-sur-Arize, territoire visé par l'opération pilote d'animation foncière

Sous-actions		
Titre	Définition d'une stratégie d'intervention en regard d'une analyse fine des situations de blocages fonciers (Phase 1)	Accompagnement des collectivités pour la mise en place de l'outil ou des outils adaptés à leurs situations (Phase 2)
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	Communauté de communes Arize-Lèze, PNR	PNR
Partenaires principaux	PNR, Communes, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CIVAM Bio, ADEAR de l'Ariège, Fédération pastorale de l'Ariège, Département de l'Ariège, SAFER Occitanie, Professionnels agricoles	Intercommunalités, Communes, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CIVAM Bio, ADEAR de l'Ariège, Fédération pastorale de l'Ariège, Département de l'Ariège, SAFER Occitanie, Professionnels agricoles
Bénéficiaires	Collectivités	Collectivités
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevée	Action nouvelle
Moyens financier	PNR : € // en fonctionnement pour l'animation, Collectivités et partenaires : € // en fonctionnement pour le suivi et la concertation € // pour la réalisation de l'étude	€ // en fonctionnement pour l'animation
Programmation	2020	à l'issue de la phase 1

Indicateurs de suivi
 Nombre d'installations agricoles soutenues par les collectivités (communes, intercommunalité) ; nombre d'emplois créés ; maintien de la vocation agricole des secteurs «pilotes» de cette opération ; maintien et restauration des structures paysagères caractéristiques des entités paysagères concernées ; maintien de 100% de la surface des milieux ouverts herbeux (pelouse/prairie) et des continuités existantes liées au maillage bocager et au linéaire forestier bordant les cours d'eau.

Déroulement possible des sous-actions

Le projet dans sa phase 1 comporte 2 axes pour pouvoir répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic : satisfaire les besoins du territoire pour mener à des actions concrètes tout en désamorçant les points bloquants d'ores et déjà identifiés pour la deuxième phase.

Axe 1 - diagnostic opérationnel :

- a. Diagnostic et enquête de dureté foncière : caractériser précisément les terrains qui s'enfrichent par l'identification des propriétaires, des exploitants ainsi que des mouvements (transmission, vente...) envisagés dans les cinq années à venir. En parallèle, identifier les causes de fragilisation de l'activité agricoles sur ces espaces et les possibilités de remobilisation foncière : l'enquête sera privilégiée pour aller au contact des propriétaires, dresser l'histoire des parcelles ainsi que de voir comment ces parcelles s'inscrivent dans le tissu agricole existant (enquête agricole).
- b. Analyse agro-économique : le diagnostic de territoire (AFOM) l'a montré, tout projet foncier lié à de l'installation agricole doit se réfléchir à la lumière des paramètres qui sous-tendent l'installation. L'analyse de l'adéquation entre le terrain et les tenants et les aboutissants des installations envisagées (maraîchage, ovin lait bio) est essentielle : état agronomique des terrains, viabilité, force des débouchés...

Axe 2 : définition d'une stratégie d'intervention

- a. Information des élus sur les différents outils disponibles et

retours d'expérience de collectivités : dans d'autres départements (Pyrénées-Orientales par exemple), des actions ont déjà été menées sur des enjeux similaires. Conforter les élus dans leurs envies est garant d'un bon portage politique de l'opération. De plus rassurer en leur montrant ce qui est fait ailleurs facilite le passage à l'action, ce qui est voulu à la fin de cette phase 1 d'étude opérationnelle.

Le Département de l'Ariège, partenaire du projet, est particulièrement moteur sur ce volet « retour d'expérience » et sera étroitement associé à la visite d'étude envisagée. De plus, il est un important pourvoyeur d'informations et pourra être actif dans l'information des élus lors des comités de pilotage ainsi que lors des échanges de travail.

- b. Réalisation d'une boîte à outil étayée par les réalités de terrain : la définition d'une stratégie d'intervention ad hoc passe par l'analyse des outils mobilisables par leurs avantages et leurs inconvénients en regard du diagnostic opérationnel réalisé en Axe 1. Coûts éventuels, opérateurs à mobiliser, facilités de réalisations... il s'agira de confronter les différents outils en lien avec les structures qui les portent (Département, SAFER, Fédération pastorale...). Là encore, le Département de l'Ariège aura un rôle à jouer et sera un maillon central de la supervision de la boîte à outil et de la manière dont elle sera présentée aux élus.

Sous-actions

	Définition d'une stratégie d'intervention en regard d'une analyse fine des situations de blocages fonciers (Phase 1)	Accompagnement des collectivités pour la mise en place de l'outil ou des outils adaptés à leurs situations (Phase 2)
<i>Titre</i>		
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	Communauté de communes Arize-Lèze, PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	PNR, Communes, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CIVAM Bio, ADEAR de l'Ariège, Fédération pastorale de l'Ariège, Département de l'Ariège, SAFER Occitanie, Professionnels agricoles	Intercommunalités, Communes, Chambre d'agriculture de l'Ariège, CIVAM Bio, ADEAR de l'Ariège, Fédération pastorale de l'Ariège, Département de l'Ariège, SAFER Occitanie, Professionnels agricoles
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités	Collectivités
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Élevée	<i>Action nouvelle</i>
<i>Moyens financier</i>	PNR : € // en fonctionnement pour l'animation, Collectivités et partenaires : € // en fonctionnement pour le suivi et la concertation € // pour la réalisation de l'étude	€ // en fonctionnement pour l'animation
<i>Programmation</i>	2020	à l'issu de la phase 1

Focus thématique 1

FRANGES HABITÉES

Renforcer les qualités d'usage, de vie et d'image des franges habitées



L'approche par le paysage : vers la multifonctionnalité

À moins d'une très forte réglementation, la limite urbanisée reste fragile. C'est pourquoi, il convient de la conforter en y associant autres fonctionnalités d'usages : vergers communaux, promenades, voies douces... tout en prenant en compte des fonctionnalités de l'espace agricole : surfaces agricoles stratégiques, autonomie en herbe, équipements, accès et circulations.

L'approche par le paysage est une approche systémique, qui permet de donner cohérence et de la qualité de vie aux franges habitées, tout en assumant de nombreuses fonctions qui se complètent les unes les autres : fonctions écologiques, de gestion des risques, productives, de mobilité, de loisir, urbaines, patrimoniales...

FOCUS THÉMATIQUE

les franges habitées

Reconnaître et mettre en valeur le paysage de la frange habitée

> Comprendre l'implantation du noyau habité dans le site et les caractéristiques du grand paysage

Adossé à un coteau

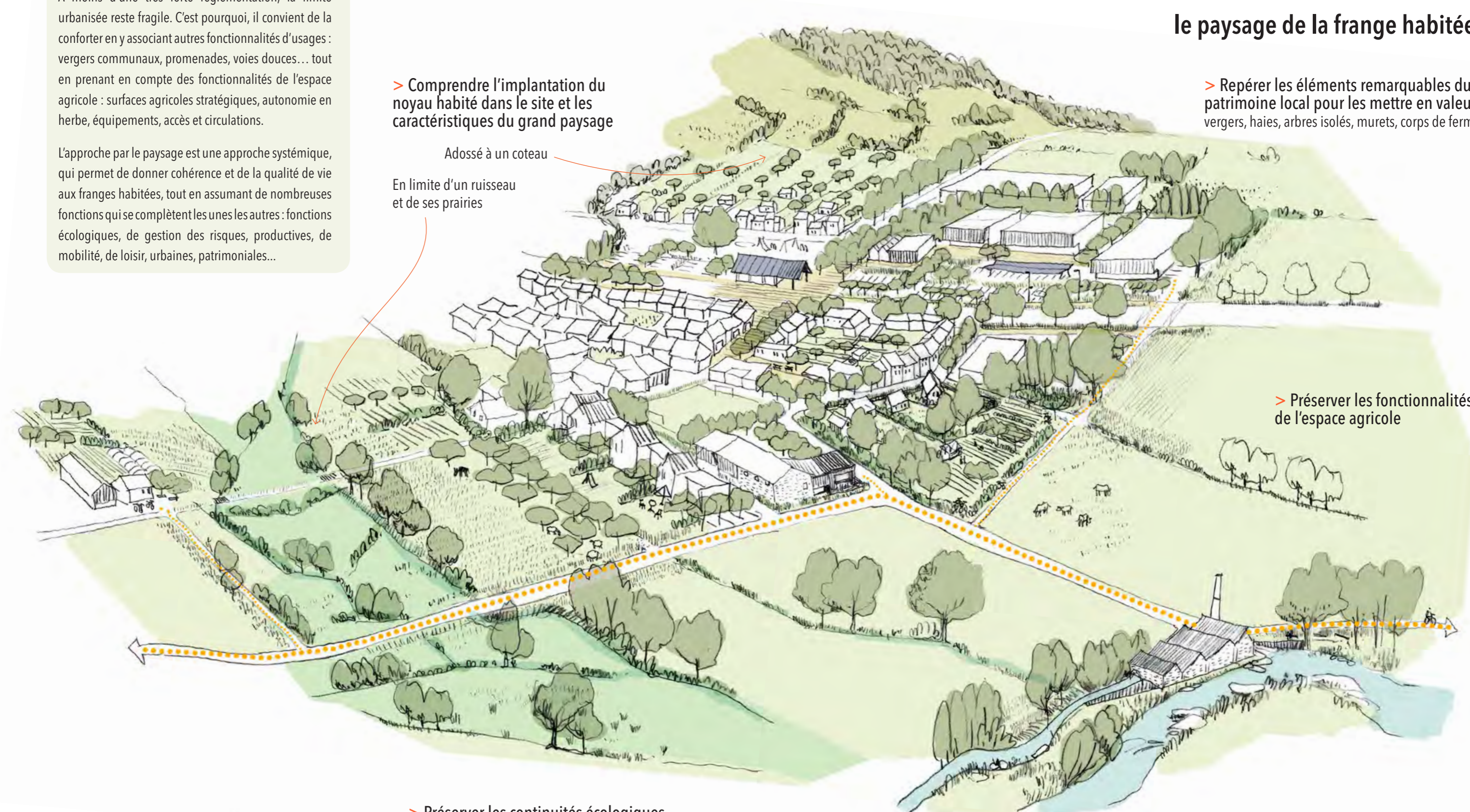
En limite d'un ruisseau et de ses prairies

> Repérer les éléments remarquables du patrimoine local pour les mettre en valeur : vergers, haies, arbres isolés, murets, corps de ferme...

> Préserver les fonctionnalités de l'espace agricole

> Préserver les continuités écologiques

Identifier les continuités stratégiques à préserver



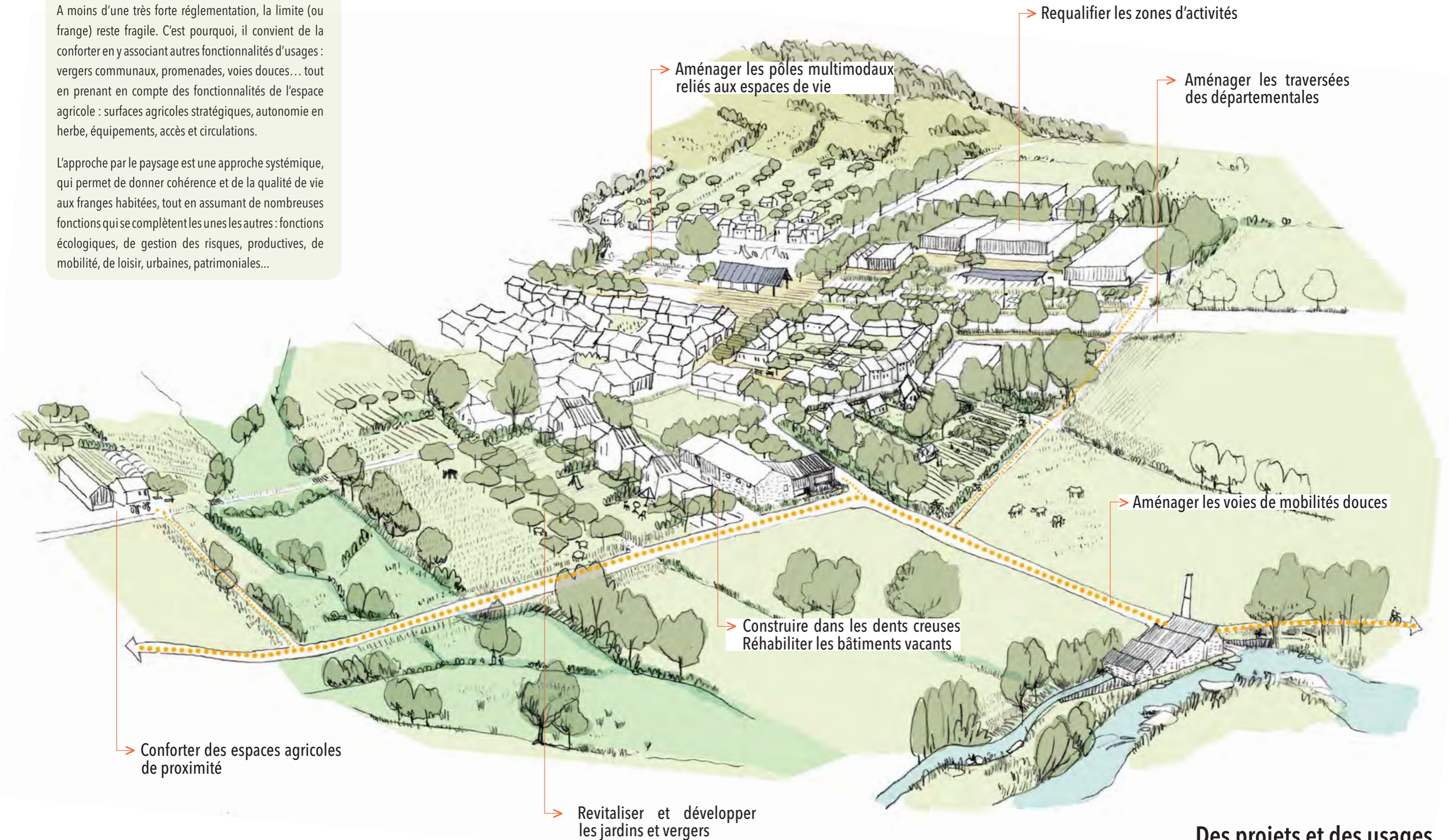
L'approche par le paysage : vers la multifonctionnalité

A moins d'une très forte réglementation, la limite (ou frange) reste fragile. C'est pourquoi, il convient de la conforter en y associant autres fonctionnalités d'usages : vergers communaux, promenades, voies douces... tout en prenant en compte des fonctionnalités de l'espace agricole : surfaces agricoles stratégiques, autonomie en herbe, équipements, accès et circulations.

L'approche par le paysage est une approche systémique, qui permet de donner cohérence et de la qualité de vie aux franges habitées, tout en assumant de nombreuses fonctions qui se complètent les unes les autres : fonctions écologiques, de gestion des risques, productives, de mobilité, de loisir, urbaines, patrimoniales...

FOCUS THÉMATIQUE

les franges habitées



**Des projets et des usages
pour qualifier les franges**

Action structurante

Réglementaire

P
3.3

Élaboration d'une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du PNR (notamment solaire et éolien) qui permette de maintenir les qualités et les ressources du territoire



Produire

Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés

Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale

Action structurante

Réglementaire

P
3.3

Élaboration d'une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du PNR (notamment solaire et éolien) qui permette de maintenir les qualités et les ressources du territoire

Contexte et enjeux

Le SRADDET incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire. Ainsi, le SRADDET fixe les priorités régionales en termes d'équilibre territorial et de désenclavement des territoires ruraux, d'implantation d'infrastructures, d'habitat, de transports et d'intermodalité, d'énergie, de biodiversité ou encore de lutte contre le changement climatique.

L'objectif thématique 1.9 de ce SRADDET concernant la production d'ENR vise à multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040. Des solutions seront adaptées à chaque territoire, notamment en incitant les territoires via leur PCAET, à contribuer à la Stratégie Région à Energie Positive. Chacun, en fonction de son projet de territoire et de son potentiel, déterminera une trajectoire phasée de hausse de la production d'ENR dans une approche multi-filières, et en priorisant l'installation des ENR sur les toitures, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles, anciennes décharges, etc.). La Région liste dans ce cadre trois enjeux : la complémentarité et la solidarité entre territoires ; le positionnement du citoyen comme acteur de la transition énergétique sur les territoires pour favoriser l'acceptabilité sociétale des projets d'énergies renouvelables ; et le respect des continuités écologiques, afin de concilier ENR et préservation de la biodiversité.

Objectifs visés

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises est aujourd'hui très largement excédentaire en matière de production électrique ; en outre le potentiel éolien du PNR est considéré comme faible. Le « mix » énergétique du PNR, qui fixe son ambition politique et sa « feuille de route » en matière énergétique prévoit prioritairement les économies d'énergies et la valorisation énergétique de la biomasse, forestière ou agricole, puis l'appel aux autres sources d'énergie : solaire thermique, géothermie, petites unités locales de méthanisation, etc.

Le développement des énergies renouvelables doit être respectueux de l'ensemble des composantes du territoire et de son cadre de vie, qui en sont ses principaux atouts : paysages préservés, biodiversité, patrimoine culturel, activités traditionnelles, sites et activités touristiques, etc. Il doit s'inscrire dans le respect des lois et règlements en vigueur en particulier de l'article L 122-9 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ».

Leviers d'intervention : Intégration dans la charte et les différents règlements opposables du territoire

Localisation

Périmètre du PNR

Freins - Obstacles

Pression des porteurs de projet, implications financières, difficulté à ne pas tomber dans le « Not in My Backyard » et à rester dans une optique projectuelle.

Outils disponibles
Documents de référence

Note « Pour un développement maîtrisé des énergies renouvelables dans le PNR (Réf Charte Arts 8.5 et 11.3) » approuvée par le Bureau du PNR du 22 janvier 2020
Grille multicritère du Plan de Paysage de la transition

Sous-actions		
Titre	P3.1 Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de grappe photovoltaïque qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire	Étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	PNR
Partenaires principaux	Communes volontaires, Région, ADEME, Eclair et URSCOP Occitanie	Structures porteuses de PCAET, Région, DDT, DREAL, CAUE, UDAP
Bénéficiaires	Collectivités, citoyens, habitants	Communes du PNR
Niveau de priorisation	Action déjà engagée	Action nouvelle Élevée
Moyens financier	€ // en ingénierie pour l'animation et la coordination	€ // en ingénierie pour le pilotage et suivi €€ // pour la réalisation de l'étude
Programmation	Création prévue en juin 2020	2021

Déroulement possible des sous-actions

En matière de développement des énergies renouvelables, les principes généraux qui doivent prévaloir dans le Parc sont :

- ◇ de rechercher les économies d'énergies, en préalable à tout projet visant à augmenter la production ;
- ◇ d'assurer l'intégration paysagère et d'appliquer strictement la séquence ERC ;
- ◇ d'impliquer les habitants (projets citoyens, économie solidaire et participative, retombées positives pour le territoire) et d'engager une démarche de concertation, voire de co-construction autour de chaque projet ;
- ◇ d'engager des actions de sensibilisation et de formation des élus et des citoyens à la gestion des retombées économiques locales.

Une analyse de tous les projets à travers la grille multicritère établie dans le cadre du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique est réalisée systématiquement par l'autorité administrative. En conséquence, chaque type d'énergie renouvelable présente ou potentielle sur le territoire répond ensuite à des problématiques spécifiques.

- ◇ Concernant l'éolien industriel : le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires. Lors de la réalisation du schéma régional éolien qui est une annexe du schéma régional climat air énergie Midi Pyrénées approuvé en juin 2012, toutes les communes du PNR PA ont été identifiées en zone inadaptée pour le développement de l'éolien.

Dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Couserans, le potentiel de développement éolien à 2050 est nul.

Dans le plan climat air énergie territorial du SCOT Vallée de l'Ariège, le potentiel de développement éolien est de 52 MW. Il se situe principalement en limite nord du périmètre ainsi qu'à la primeur du piémont pyrénéen vers le secteur de la Vallée du Douctouyre.

- ◇ Concernant l'éolien « non industriel » : les mêmes considérations

concernant les impacts sont adoptées. Il appartiendra à l'autorité administrative d'émettre un avis tenant compte des objectifs de la Charte, sur la demande de permis de construire.

Concernant l'énergie solaire photovoltaïque :

- Une réflexion globale sur le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments (agricoles, industriels, domestiques...) sera organisée à l'échelle du territoire. Les projets devront veiller à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments et développer cette énergie préférentiellement sur les bâtiments déjà existants. Le SMPNR propose en tant que maître d'ouvrage de réaliser une étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque en lien avec les structures porteuses de PCAET en 2021.
- L'aide à l'émergence d'une société coopérative d'intérêt collectif pour installer des panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments et ainsi positionner le citoyen comme acteur de la transition énergétique.
- L'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur les zones agricoles et naturelles est considérée comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte. Les projets expérimentaux d'agrivoltaïsme portés par des maîtres d'ouvrage publics seront étudiés au cas par cas en accord avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.
- Pour respecter les enjeux paysagers affichés dans la Charte, les projets devront être limités aux zones à caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain...).
- Les installations de photovoltaïque flottant sont également considérées comme incompatibles avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte
- ◇ Le SM du PNR s'engage à partager et diffuser cette doctrine

Sous-actions		
<i>Titre</i>	P3.1 Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de grappe photovoltaïque qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire	Étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	Communes volontaires, Région, ADEME, Eclair et URSCOP Occitanie	Structures porteuses de PCAET, Région, DDT, DREAL, CAUE, UDAP
<i>Bénéficiaires</i>	Collectivités, citoyens, habitants	Communes du PNR
<i>Niveau de priorisation</i>	<i>Action déjà engagée</i>	Action nouvelle <i>Élevée</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en ingénierie pour l'animation et la coordination	€ // en ingénierie pour le pilotage et suivi €€ // pour la réalisation de l'étude
<i>Programmation</i>	Création prévue en juin 2020	2021

Action structurante

Réglementaire

P
4.2

Réaliser un diagnostic “kWh et Paysage” dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif



Produire

Encourager et soutenir le développement des productions locales durables pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter l'identité des paysages aujourd'hui fragilisés

Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux

Action structurante

Réglementaire

P 4.2 Réaliser un diagnostic «kWh et Paysage» dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif

Contexte et enjeux Le cadastre solaire est un outil permettant de définir les possibilités et la rentabilité d'installation photovoltaïques en toiture. Cet outil est avant tout technique et comptable. Il ne prend pas en considération les caractéristiques architecturales et paysagères des bâtiments et ne permet pas d'appréhender les aspects qualitatifs des projets photovoltaïques particuliers.

Objectifs visés En complétant l'approche énergétique et technique (revêtement, inclinaison, orientation, état toiture...) par une analyse contextuelle des caractères architecturaux, paysagers et patrimoniaux à l'échelle de la commune, le diagnostic «kWh et paysage» permettra d'orienter les projets photovoltaïques en toiture vers des solutions d'intégration optimales, garantissant le maintien des qualités du cadre de vie et le respect des caractères locaux. Il vise ainsi à favoriser auprès des habitants de la commune l'émergence de projets collectifs intégrés : en levant les freins portant sur les perceptions négatives des panneaux, en offrant des garanties d'implantations qualitatives ainsi que des cadres limitatifs d'intervention.

Leviers d'intervention : Cadastre solaire déployé sur l'ensemble du département, accompagnement du PNR

Localisation Communes volontaires du PNR

Freins - Obstacles Temps d'ingénierie nécessaire pour réaliser le diagnostic à l'échelle communale, surcoûts éventuels de l'intégration, projets réalisés en dehors de la démarche

Indicateurs de suivi

*Nombre de commune diagnostiquées,
Nombre d'installations installées suite au diagnostic et dans le respect de ces recommandations*

Outils disponibles
Documents de référence

Cadastre solaire
Guides d'intégration des capteurs solaires en toiture
Expérience similaire : Plan de Paysage des Mont-du-Lyonnais

Titre	Sous-actions		
	Tester un premier diagnostic «kWh&Paysage» sur une commune volontaire dans le cadre de la SCIC ENRCC en création	Lancer un appel à projet aux communes du PNR pour mener des diagnostics «kWh&Paysage» sur leur territoire	Animer une campagne de sensibilisation auprès de différents publics
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	PNR	PNR
Partenaires principaux	SCIC ENRCC, commune volontaire (Foix), UDAP, CAUE, ALEDA, SDE	Communes volontaires, UDAP, CAUE, ALEDA, SDE	Intercommunalités, UDAP, CAUE, ALEDA, SDE
Bénéficiaires	SCIC ENRCC, commune volontaire (Foix), grand public	Communes volontaires, habitants	Entreprises
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevée	Action nouvelle	Action nouvelle
Moyens financier	€ // en fonctionnement : temps d'ingénierie pour l'élaboration de la méthodologie, organisation et pilotage de réunions, étude et animation	€ // en fonctionnement : ingénierie pour mener l'étude et animation du dispositif	€ // en fonctionnement : ingénierie pour mener l'étude et animation du dispositif
Programmation	1er semestre 2020	à partir de 2021	à programmer



Halle de marché de La-Tour-de-Salvagny, Tectoniques : Conception d'un équipement public multifonctionnel associé à une production énéraétique

Sous-actions			
<i>Titre</i>	Tester un premier diagnostic «kWh&Paysage» sur une commune volontaire dans le cadre de la SCIC ENRCC en création	Lancer un appel à projet aux communes du PNR pour mener des diagnostics «kWh&Paysage» sur leur territoire	Animer une campagne de sensibilisation auprès de différents publics
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR	PNR
<i>Partenaires principaux</i>	SCIC ENRCC, commune volontaire (Foix), UDAP, CAUE, ALEDA, SDE	Communes volontaires, UDAP, CAUE, ALEDA, SDE	Intercommunalités, UDAP, CAUE, ALEDA, SDE
<i>Bénéficiaires</i>	SCIC ENRCC, commune volontaire (Foix), grand public	Communes volontaires, habitants	Entreprises
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Élevée	<i>Action nouvelle</i>	<i>Action nouvelle</i>
<i>Moyens financier</i>	€ // en fonctionnement : temps d'ingénierie pour l'élaboration de la méthodologie, organisation et pilotage de réunions, étude et animation	€ // en fonctionnement : ingénierie pour mener l'étude et animation du dispositif	€ // en fonctionnement : ingénierie pour mener l'étude et animation du dispositif
<i>Programmation</i>	1er semestre 2020	à partir de 2021	à programmer

Focus thématique 2

ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants



FOCUS THÉMATIQUE

énergie solaire et paysages bâtis

« Dans un contexte inévitable de transition, le déploiement massif de dispositifs de production d'énergie renouvelable contribuera au dessin de nouveaux paysages.

Il s'agit donc de porter suffisamment attention à la question de l'interaction entre énergie et paysage, mais aussi plus largement à celle de l'interaction entre énergie et ressources locales, **pour que les nouveaux paysages confortent leurs dimensions patrimoniales.** »

Guide « *Paysages de l'Énergie, paysages en transition* » URCAUE, RAEE, Fédération des Parcs

RISQUES :

> une multiplication des dispositifs individuels, entraînant un morcellement des paysages bâtis

> des installations qui renforcent la dévalorisation de sites



OPPORTUNITÉS :

> des installations collectives qui créent un patrimoine bâti contemporain

FOCUS THÉMATIQUE

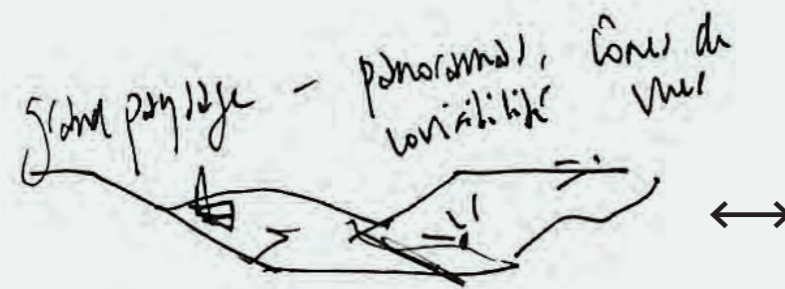
énergie solaire et paysages bâtis

« **Traiter de la question paysagère dès l'amont du projet**, c'est permettre l'appropriation du projet par les participants de la concertation, population ou même experts. Partant d'une lecture de paysage, le travail peut déboucher alors sur **des projets ambitieux traitant à la fois d'énergie, de développement local et de paysage.**

L'énergie sera alors réellement assumée par les territoires, comme élément du paysage, au même titre que les patrimoines de l'énergie des siècles passés. »

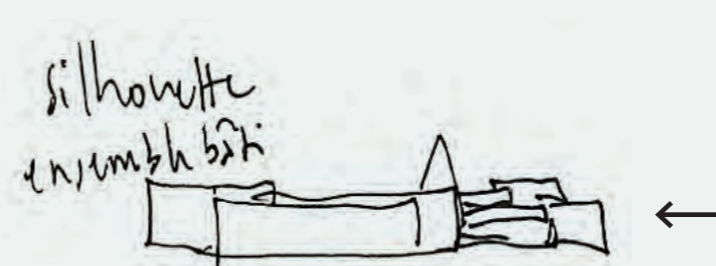
Guide « *Paysages de l'Énergie, paysages en transition* » URCAUE, RAEE, Fédération des Parcs

→ Une réflexion paysagère et patrimoniale à mener à 3 échelles :



à l'échelle du paysage

Question du site pertinent pour l'implantation de panneaux photovoltaïque, de la valorisation des paysages du territoire, des co-visibilités.



à l'échelle de la silhouette urbaine

Question de l'inscription du PV dans cette silhouette : dimensions, visibilité depuis l'espace public et les vues lointaines, positionnement par rapport au faîtage...



à l'échelle du bâtiment

Qualité de l'intégration des panneaux photovoltaïques à la toiture du bâtiment, matérialité, adéquation chromatique...

FOCUS THÉMATIQUE

énergie solaire et paysages bâtis

FAVORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ
Permettre la cohabitation de différents usages
(productifs, écologiques, récréatifs, culturels...)

MAINTIEN DES TRAITES
CARACTÉRISTIQUES DES PAYSAGES
Le projet s'inscrit-il dans le caractère des paysages du territoire ?

MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES,
SITES ET PAYSAGES REMARQUABLES
Le projet permet-il de renforcer et valoriser les singularités locales des patrimoines bâtis, paysagers et naturels ?

REQUALIFICATION DES PAYSAGES
FRAGILISÉS OU BANALISÉS

ATTRACTIVITÉ
ET QUALITÉ
D'IMAGE

QUALITÉ DU
CADRE DE VIE
POUR TOUS

Préserver les **patrimoines et paysages** qui fondent l'**identité** du territoire tout en les adaptant aux nouveaux **modes de vie**

PAYSAGES VIVANTS

Chaque territoire doit en fonction de ses composantes et caractéristiques, de ses spécificités historiques, morphologiques et patrimoniales, définir ses propres principes d'intégration. Ils relèveront de réflexions collectives sur :

- > Le **respect des caractéristiques paysagères** et de l'identité des territoires ;
- > La capacité de ces équipements à **améliorer la qualité des espaces « banalisés »** (ni les banaliser encore plus, ni en dégrader de nouveaux) ;
- > La **cohabitation avec les usages et fonctionnalités existants** sur les sites de projet et à proximité (ne pas appauvrir la vitalité du territoire) ;
- > La contribution à la **mise en valeur des patrimoines** et à la modernisation du territoire ;
- > Minimiser les impacts négatifs sur le cadre de vie et **maximiser les retombées économiques locales**.

Ces principes d'intégration, reflet des choix effectués en concertation, pourront ensuite être traduits réglementairement dans les documents d'urbanisme (PLU, CC...)

FOCUS THÉMATIQUE

énergie solaire et paysages bâtis

#1 : Où est-ce qu'il y a du potentiel solaire ?

~~#2 : Où est-ce que j'aurais le moins de contraintes possibles ?~~

#2 : Où est-ce que le projet aura le plus de retombées positives ?

L'échelle du paysage

Dans quel territoire va s'intégrer le projet ? Analyser la position du site dans le grand paysage.

① Des caractéristiques paysagères propres aux territoires montagnards à maintenir

Prévalence des espaces naturels et agropastoraux, topographie qui favorise les vues, présence du soubassement rocheux et de l'eau, implantation des villages typique de chaque "pays"

② Des patrimoines locaux riches et variés, qui composent des paysages cohérents et attractifs

La qualité des paysages bâtis tient souvent à l'effet d'ensemble et à la cohérence d'un groupe de bâtiments, plus qu'au patrimoine architectural de chacun d'entre eux. La production énergétique ne doit pas briser cet effet d'ensemble en devenant dominant dans la silhouette.

③ Des paysages banalisés ou fragilisés à requalifier

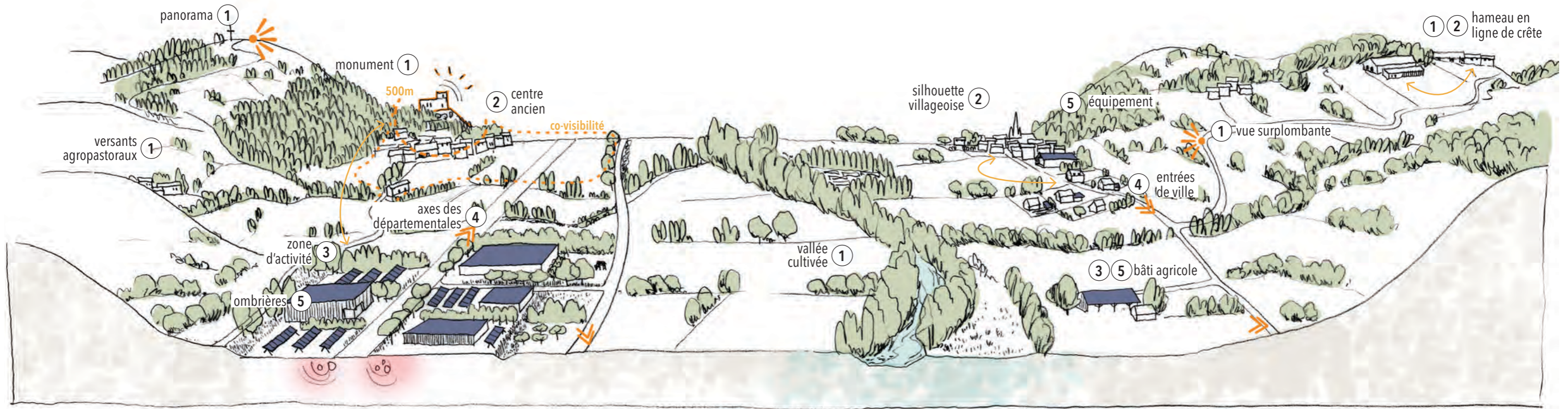
Consommateur d'énergies, proches des réseaux, déjà fortement anthropisés ou imperméabilisés, ce sont des bons potentiels pour la production énergétique. Mais le photovoltaïque ne doit pas être une standardisation de plus ! Ce doit être un levier (y compris de rentabilisation financière) pour une requalification globale de ces espaces.

④ Des lieux stratégiques pour l'image du territoire

Améliorer pour plus d'attractivité

⑤ Favoriser la cohabitation des usages et fonctions

Intensification, (et pas une juxtaposition). Pour préserver et améliorer la qualité du cadre de vie



☀️ visibilité liée au relief, en évaluant l'impact du projet depuis les points hauts dans le paysage

➡️ visibilité depuis les principaux axes de communication

↪️ co-visibilité avec d'autres entités (type centre ancien, sites protégés...) depuis des vues plus ou moins lointaines, et notamment depuis l'espace public.

Il faudra alors dans l'analyse tenir compte :

- des rapports d'échelles entre les dispositifs envisagés et les composantes naturelles du paysage
- de l'articulation avec l'urbanisation existante (cf. : typologie du bâti)
- de la portée identitaire du paysage (valeur patrimoniale, touristique...)
- de l'artificialisation préexistante ou non (présence d'équipements de type routes, pylônes, usines).

FOCUS THÉMATIQUE

énergie solaire et paysages bâtis

L'échelle des ensembles bâtis

> Préserver la cohérence et même la renforcer permet d'affirmer une identité locale, riche de l'histoire des lieux.

Ensembles bâtis de caractère :

Cohérence très forte du bâti, perceptible comme un ensemble remarquable par l'unité des formes et des matériaux. Des sites à préserver, forts enjeux patrimoniaux.



> Eviter les co-visibilités avec un site patrimonial remarquable (qu'il soit bâti ou non)

Les villages et les bourgs :

Plusieurs tissus urbains :

des maisons de ville, avec jardins et dépendances

le centre ancien

des extensions pavillonnaires diffuses



> Intégrer les petits équipements en cohérence avec la composition des façades

Placer les panneaux pour qu'ils ne modifient pas la silhouette du village : sur des annexes, sur les façades plus bas... et à l'intérieur des îlots pour ne pas être visibles depuis la rue et les alentours

> Privilégier l'intégration des panneaux photovoltaïques dans les extensions neuves ou les annexes

Privilégier les installations photovoltaïques plus importantes (installations collectives) sur un seul bâtiment, par nature différent : un équipement, une halle, une ancienne grange...



> Prendre en compte les différentes vues : en montagne, la 5ème façade est une composante très visible et très importante de l'identité des paysages bâtis.

Il convient donc d'adapter l'aspect de surface du panneau (finition, teinte, cadre...) avec le matériau de couverture (ardoise, tuile).

Zones d'activités

L'image d'ensemble des zones d'activités est souvent confuse et difficile à lire : les bâtiments ont des volumes simples mais attirent l'oeil par des couleurs différentes, ils sont de grandes dimensions et très séparés les uns des autres, les enseignes se multiplient pour attirer l'attention. Les installations photovoltaïques ne doivent pas être un élément différent de plus.



> Une opportunité de penser la multifonctionnalité des espaces, mener un projet de requalification

> Le photovoltaïque est intégré à la toiture du bâtiment et ne dépasse pas du volume

> S'il est visible, le photovoltaïque doit amener une cohérence à l'ensemble de la zone

Ombrières unifiant les parkings, panneaux verticaux pouvant servir de brise-soleil qui se répètent d'un bâtiment à l'autre...

COVISIBILITÉ

Le projet est considéré dans son champ de visibilité s'il vérifie l'une des trois conditions suivantes :

- > Le projet est vu depuis le monument historique ;
- > Depuis le projet, on peut voir le monument historique ;
- > Depuis un troisième point, on voit à la fois le projet et le monument historique.



CENTRES ANCIENS



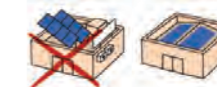
MAISONS DE VILLE



QUARTIER PAVILLONNAIRE



BÂTIMENT INDUSTRIEL



FOCUS THÉMATIQUE

énergie solaire et paysages bâtis

L'échelle de l'architecture

> Les équipements solaires s'intègrent au bâti dans une logique de cohérence, qu'ils cherchent autant que possible à ne pas apparaître comme des éléments rapportés.

La toiture d'une dépendance peut être une solution pour conserver l'intégrité du bâtiment principal, sous réserve de distance et d'effet de masque.

Les panneaux sont répartis suivant le rythme des ouvertures, ou respectent l'axe de symétrie de la toiture.

La totalité de la toiture du garage est couverte par les panneaux.

DIFFÉRENTES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES CAPTEURS

Les panneaux sont rassemblés en bande continue au faitage de la toiture.

Les panneaux prolongent une toiture existante, sur toute sa longueur.

Une terrasse ou une toiture terrasse peuvent également recevoir les capteurs, limitant leur impact visuel depuis le sol.

Les panneaux recouvrent complètement un élément de modénature (auvent, terrasse, abri bois...)

> La trame des panneaux doit être adaptée au rythme des pleins et des vides de la façade et des éventuels décalages de profondeur

> Planter les panneaux sur un élément autonome ou prolonger un élément existant : véranda, garage, bûcher, brise-soleil, auvent, marquise, pergola...

Les mêmes règles s'appliquent en façade et en toiture : respect de la composition, symétrie et rythme.

Les panneaux peuvent être, par exemple, implantés en allège de fenêtres.

Ils peuvent constituer un auvent ou un élément architectural type brise soleil.

Les panneaux peuvent prendre place en garde-corps des balcons et terrasses, ce qui constitue souvent une implantation très discrète.

Ils peuvent être regroupés sous forme d'un grand panneau vertical, s'il s'intègre dans la composition de la façade.

Les constructions contemporaines, dès leur conception, prévoient l'emplacement des éléments solaires, ils constituent un des éléments de l'expression architecturale du bâtiment.

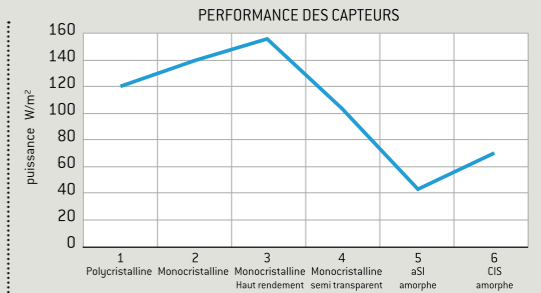
> Poser des panneaux en façade.

Cela permet alors de contribuer à l'expression architecturale du bâtiment en créant ou s'adaptant à des modénatures (balcons, loggias, garde-corps, ...) Ils constituent alors un élément de structure à part entière.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : MATÉRIELS EXISTANTS

TYPES DE CELLULES

	1. POLYCRISTALLINE Couleur bleu foncé non-uniforme	RENDEMENT 16% Wc/m ² : 120 Wc/cellule : 1,46 à 3,85
	2. MONOCRISTALLINE Couleur foncée et uniforme Dimension : 156x156 / 125x125	RENDEMENT 18% Wc/m ² : 130 Wc/cellule : 2,60 à 4,02
	3. MONOCRISTALLINE HAUT RENDEMENT Couleur foncée et uniforme Dimension : 125x125	RENDEMENT 22% Wc/m ² : 155 Wc/cellule : 1,90 à 2,20
	4. MONOCRISTALLINE SEMI TRANSPARENTE Couleur foncée/laisse filtrer la lumière 30% de transparence Dimension : 125x125	RENDEMENT 17% Wc/m ² : 105 Wc/cellule : 1,90 à 2,20
	5. COUCHE MINCE SILICIUM AMORPHE (aSi) Couleur grise ou marron Dimension : 576x946	RENDEMENT 5% Wc/m ² : 50 Wc/cellule : 32
	6. CUIVRE INDIUM SELENIUM (CIS) Pas de silicium, Film souple comme support Dimension : variable	RENDEMENT 10% Wc/m ² : 70 Wc/cellule : variable



TYPES DE CAPTEURS

MODULES
Intégrés à la toiture ou en applique. Le rendement des modules baisse avec la température. Les capteurs intégrés ont un rendement inférieur à ceux en applique mais sont plus satisfaisants en terme d'intégration architecturale.

TUILES SOLAIRES
Unitaires ou grand format. Elles proposent une très bonne intégration architecturale et paysagère. Coût plus élevé que les autres solutions

MEMBRANE
Plutôt destinée à de grandes surfaces de captation, de type toiture industrielle, tertiaire, etc. Utilise des capteurs amorphes moins sensibles à l'accroissement de la température sur leur rendement.

BI-VERRE
Solution laissant passer la lumière. Intéressante en toiture de serre ou de véranda.

> Privilégier l'implantation des capteurs sur des toitures en ardoise existantes ou en bac acier, plutôt que sur des toitures traditionnelles en petite tuile de terre cuite pour des raisons esthétiques liées au contraste des matériaux.

La teinte de la structure métallique et aussi à prendre en compte :

- Teinte alu naturel si on souhaite souligner un dessin,
- Teinte sombre pour une intégration plus uniforme et discrète

Action ciblée

Opérationnelle

A
3.6

Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain



S'adapter

Favoriser l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique en s'appuyant sur ses ressources naturelles et paysagères
Renforcer les structures paysagères (agricoles, forestières, naturelles et bâties) permettant de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Action ciblée

Opérationnelle

A
3.6

Concevoir et aménager des espaces publics adaptés au climat de demain

Contexte et enjeux

L'adaptation des espaces habités aux modifications attendues du climat nécessite une évolution des pratiques d'aménagement. Au-delà de la transition urbanistique nécessaire, qui doit s'opérer par la prise en compte obligatoire de la question climatique dans les documents d'urbanisme (PCAET, SCOT, PLUI), ce sont les solutions concrètes d'adaptation qui sont aujourd'hui à rechercher et à développer dans les projets d'aménagement portés par les collectivités sur le PNR. En effet, si les villes et espaces urbanisés ont déjà commencé à prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les nouveaux aménagements, les mesures concrètes d'adaptation des espaces habités sont encore mal identifiées dans les territoires ruraux et leur intégration aux aménagements réalisés très peu développée.

Objectifs visés

Pour déterminer les solutions ou mesures concrètes d'adaptation qui correspondent aux impacts du changement climatique sur le territoire du PNR, il convient d'intégrer dès la conception des aménagements programmés par les collectivités, une réflexion pragmatique sur l'atténuation des impacts réels du changement climatique sur les espaces concernés, sur les évolutions des usages et comportements à favoriser pour minimiser la vulnérabilité du territoire, et d'envisager les opportunités d'accueillir également les «effets» positifs de ces évolutions.

Leviers d'intervention : Appui du PNR en ingénierie et appui financier de la Région pour accompagner les collectivités volontaires du Parc

Localisation

Sur les secteurs identifiés comme les plus vulnérables
Unité paysagère et structures paysagères concernées : paysages habités : bourgs, hameaux fonds de vallées urbanisées, villages de versant. cf. Focus Thématique 2 : espaces publics, mobilité et changements climatiques

Freins - Obstacles

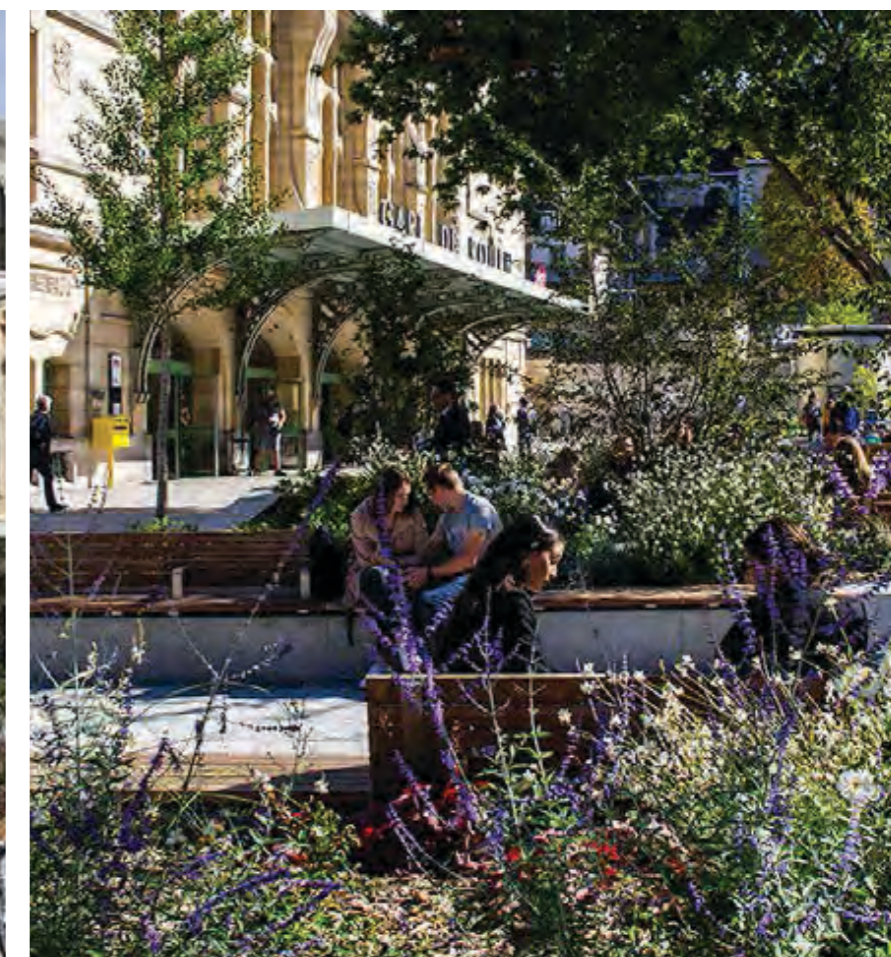
Identification des vulnérabilités du territoire à poursuivre et à préciser sur le PNR ; peu de projets d'aménagement des collectivités s'appuie aujourd'hui sur une maîtrise d'œuvre qualifiée ; éventuels surcoûts des aménagements intégrés à anticiper

Indicateurs de suivi

Nombre de projets d'aménagements réalisés. Publication pour diffusion et faciliter la généralisation des mesures adaptatives proposées



Parking de la gare de Grisolles, Agence Torres Borredon, Jean Michel Sagols paysagiste et OTCE infra BCE : Réaménagement du parking de la gare, mêlant multimodalité, recyclage des matière première, perméabilité des sols, trame végétale et pluvial aérien



Place de la Gare à Rouen, OKRA : Aménagement d'un espace public mettant à distance le transport automobile et intégrant les mobilités douces (cycles, piétones). Plantation d'espèces végétales afin de créer un îlot de fraîcheur : jusque 4°C de réduction.

Sous-actions

Titre

Accompagner les projets d'aménagement des collectivités du PNR pour qu'ils soient adaptés au climat de demain

Porteur de l'action
(Maîtrise d'Ouvrage)

PNR

Partenaires principaux

Communes du PNR, Intercommunalités, Région, CAUE, DDT, UDAP, Département

Bénéficiaires

Usagers des espaces aménagés (populations, visiteurs, touristes, etc.)

Niveau de priorisation

Action nouvelle

Haute

Moyens financier

PNR : € // en fonctionnement pour ingénierie dédiée à l'accompagnement et suivi
Région : € // en appui au financement d'ingénierie spécialisée pour conception d'aménagements intégrant des mesures adaptatives

Collectivités : €€ // en investissement pour la mise en œuvre des projets d'aménagement
Si l'incertitude reste importante quant aux coûts réels des impacts du changement climatique, il a été reconnu que l'intégration de mesures adaptatives minimise à moyens et long termes les coûts globaux des aléas pour le territoire.

Programmation

2020-2021

Cette action pourra apporter des éléments de méthode, des mesures transposables et des exemples concrets utiles pour préciser et appuyer l'action D1.1 - Redonner une place confortable et accueillante aux piétons et cyclistes dans le réaménagement des traversées de bourg et de villages.

Focus thématique 3

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des paysages robustes pour s'adapter aux changements climatiques



FOCUS THÉMATIQUE

adaptation aux changements climatiques

> des paysages caractéristiques du territoire, à préserver et conforter pour améliorer leur résilience



Paysages de bocage :
haies vives naturelles et prairies permanentes.
Atouts :
- permettent le maintien des sols et à la réduction de l'érosion
- participent au maillage de la trame verte
- présentent une diversité d'espèces de prairies et des haies



Paysages des cours d'eau :
berges et ripisylves, prairies humides et zones d'expansion des crues.
Atouts :
- permettent le maintien des sols et à la réduction de l'érosion
- participent au maillage de la trame verte



Forêts mixtes
Atouts :
- maintien des sols et réduction de l'érosion
> enjeu de "faire vieillir" pour augmenter le stock carbone et la biodiversité forestière



Bâti ancien traditionnel
Atouts :
- une architecture traditionnelle bioclimatique
- un urbanisme compact
Enjeux principaux :
> renforcer la végétalisation, et la prise en compte des risques naturels



Terrasses et pâtures :
prairies permanentes, pelouses calcaires, ...
Atouts :
- mosaïques de milieux prairiaux
- maintien des sols et réduction de l'érosion

> des paysages sensibles et particulièrement vulnérables



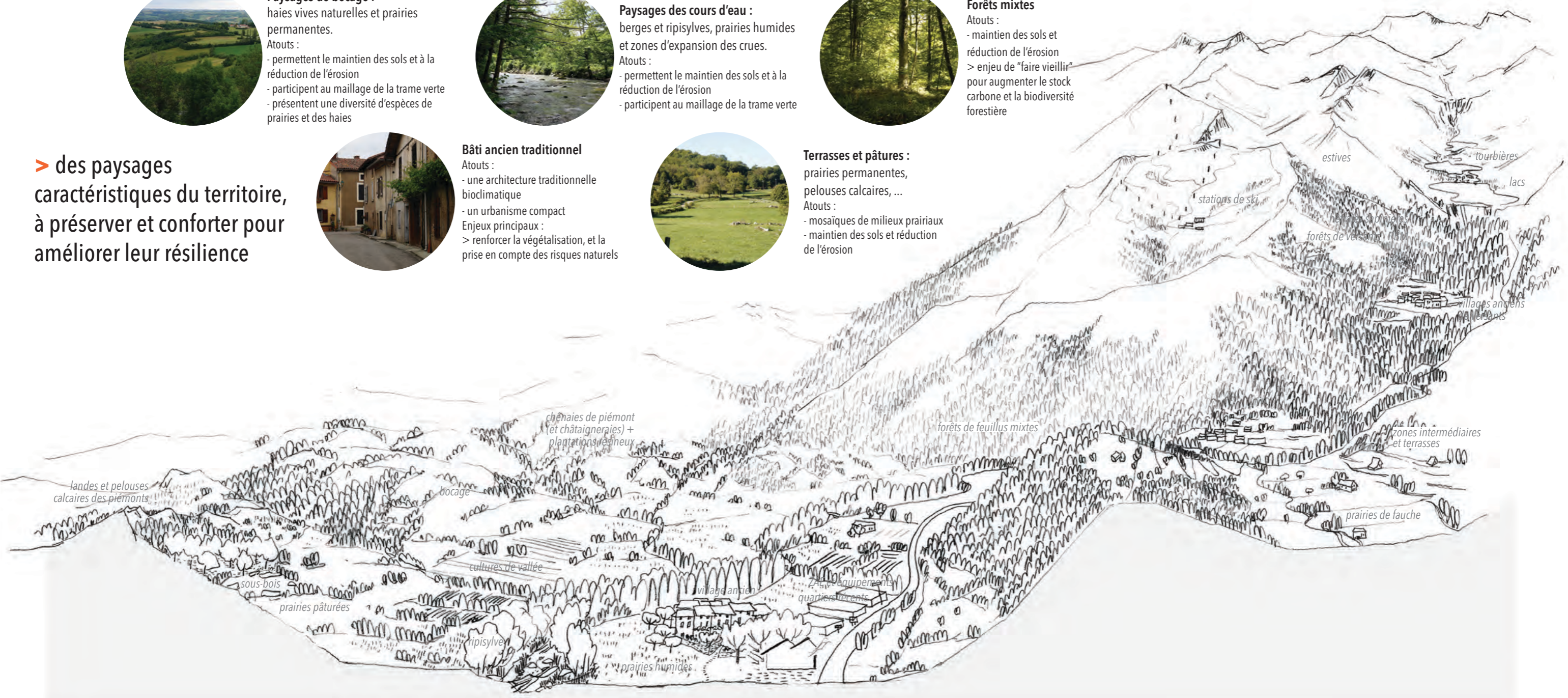
Les glaciers et les hauts sommets



Lacs, tourbières et zones humides



Les estives



> des paysages à « réinventer » pour favoriser leur adaptation



Cultures de vallée
> Enjeu de transition agroécologique des paysages agricoles



Franges habitées, quartiers d'activités
> Enjeu d'amélioration du confort climatique, de la perméabilité et de l'accueil de la biodiversité



Stations de sports d'hiver
> Enjeu d'adaptation au manque de neige et à un tourisme 4 saisons

Action structurante

Sensibilisation et partenariat

Pa
1.1

Poursuivre l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique



Partager

Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants, etc.) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre
Sensibiliser aux effets de la transition énergétique et climatique sur les paysages pour partager avec les acteurs locaux les valeurs attachées au territoire

Action structurante

Sensibilisation et partenariat

Pa
1.1

Poursuivre l'animation du Plan de Paysage de la Transition Énergétique et Climatique

Contexte et enjeux

La poursuite de l'animation du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique vise à entretenir la dynamique initiée entre les acteurs locaux pour l'élaboration du document, afin qu'ils transmettent l'intérêt de la démarche et appuient la mise en œuvre des actions du Plan d'action sur les différents territoires. L'élaboration du document s'est appuyée sur un panel d'animations (ateliers, fabriques des paysages, cartes postales, etc.) qui ont permis de sensibiliser de nombreux acteurs locaux aux enjeux paysagers, énergétiques, socio-économiques de la transition. La mise en œuvre du plan d'actions multiacteurs à la fois à l'échelle du PNR et à celle des territoires-pilotes nécessite d'entretenir les liens entre tous ces acteurs et pour cela, de continuer à les accompagner dans la qualité de leurs projets.

Objectifs visés

L'objectif est bien de renforcer l'appropriation de la feuille de route (plan d'actions) par les territoires pour que progressivement ce document puisse faire «référence» et de valoriser les réalisations démonstratives pour «donner envie» à de nouveaux acteurs d'en faire autant. Il est en effet important de poursuivre les actions de sensibilisation régulières envers tous les acteurs du territoire pour que la dynamique parviennent à agréger de nouveaux acteurs.

Leviers d'intervention : Implication citoyenne, fort attachement aux valeurs paysagères

Localisation

Tout le territoire du PNR

Freins - Obstacles

Moyens de communication et humains limités - Difficultés à élargir la sensibilisation à de nouveaux publics

Sous-actions 1/2		
Titre	Pa1.4 Organiser la restitution des productions des groupes de travail locaux	Validation de la stratégie et de la feuille de route du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	PNR, CCCP, CCAL, CCHA
Partenaires principaux	3 groupes de travail locaux, élus référents des territoires-pilotes (anciens et nouveaux), SCIC ENR CC	Collectivités
Bénéficiaires	Acteurs citoyens, élus, grand public	PNR, Collectivités et habitants
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevée	Action nouvelle Élevée
Moyens financier	€ à €€ // en investissement et fonctionnement pour l'organisation de la restitution, l'animation et la réalisation des supports	€ // en fonctionnement pour l'animation
Programmation	2020, programmée le 27 juin	Automne 2020

Sous-actions 2/2

Titre	Pa1.5 Organiser et animer des ateliers d'actions pour favoriser la participation citoyenne dans la concrétisation des actions du Plan de Paysage de la transition	Pa1.2 Encourager les échanges et le dialogue avec les habitants, premiers acteurs des paysages
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	PNR, Collectivités
Partenaires principaux	Groupes de travail locaux et partenaires à identifier en fonction des thématiques de l'action	Associations locales, habitants
Bénéficiaires	Habitants, techniciens et collectivités	Habitants, PNR
Niveau de priorisation	Action nouvelle Moyenne	Action à renforcer
Moyens financier	€ à €€ // en fonctionnement pour la préparation, l'animation et la restitution des ateliers	€ // en fonctionnement
Programmation	Suite à la validation de la stratégie, fin 2020 - courant 2021	Tout au long de la réalisation du Plan d'Action

Indicateurs de suivi

Nombre d'animations organisées - Taux de participation - Publications

Déroulement possible des sous-actions

1. Organisation d'une restitution festive du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique à tous les acteurs locaux impliqués dans son élaboration :
Objectifs : Restituer le travail de concertation réalisé en 2019 dans le cadre du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR aux trois groupes de travail locaux, réunir les 3 groupes de travail locaux, les élus des territoires-pilotes pour échanger et partager la « stratégie paysagère locale » pour répondre aux enjeux énergétiques et climatique de la transition. Associer à cet événement les membres de la SCIC ENRCC et fêter la création de ce collectif de citoyens qui s'engage d'ores et déjà dans l'action ! Favoriser la rencontre et la cohésion entre ces acteurs autour d'ateliers, micro-conférence, spectacles, musiques et débats-mouvant. Pour clore l'après-midi par un buffet apéritif de produits locaux.
2. Validation de la stratégie et de la feuille de route du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR : présentation au CS du SMPNR PA et aux trois CS des communautés de communes des « territoires-pilotes ».
3. Publication du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique (Fiches-outils, cartes, scénarios, stratégie, plan d'action : à partir des documents produits construire une Exposition itinérante du Plan de paysage)
4. Organiser un suivi périodique du Plan d'action : petits films présentant des actions ou projets du territoire à valoriser sur site internet du PNR ; envisager la programmation de nouveaux ateliers d'actions pour accompagner la réalisation de certaines actions.

Sous-actions 1/2

	Pa1.4 Organiser la restitution des productions des groupes de travail locaux	Validation de la stratégie et de la feuille de route du Plan de paysage de la transition énergétique et climatique du PNR
<i>Titre</i>		
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR, CCCP, CCAL, CCHA
<i>Partenaires principaux</i>	3 groupes de travail locaux, élus référents des territoires-pilotes (anciens et nouveaux), SCIC ENR CC	Collectivités
<i>Bénéficiaires</i>	Acteurs citoyens, élus, grand public	PNR, Collectivités et habitants
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Élevée	Action nouvelle Élevée
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en investissement et fonctionnement pour l'organisation de la restitution, l'animation et la réalisation des supports	€ // en fonctionnement pour l'animation
<i>Programmation</i>	2020, programmée le 27 juin	Automne 2020

Sous-actions 2/2

	Pa1.5 Organiser et animer des ateliers d'actions pour favoriser la participation citoyenne dans la concrétisation des actions du Plan de Paysage de la transition	Pa1.2 Encourager les échanges et le dialogue avec les habitants, premiers acteurs des paysages
<i>Titre</i>		
<i>Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)</i>	PNR	PNR, Collectivités
<i>Partenaires principaux</i>	Groupes de travail locaux et partenaires à identifier en fonction des thématiques de l'action	Associations locales, habitants
<i>Bénéficiaires</i>	Habitants, techniciens et collectivités	Habitants, PNR
<i>Niveau de priorisation</i>	Action nouvelle Moyenne	<i>Action à renforcer</i>
<i>Moyens financier</i>	€ à €€ // en fonctionnement pour la préparation, l'animation et la restitution des ateliers	€ // en fonctionnement
<i>Programmation</i>	Suite à la validation de la stratégie, fin 2020 - courant 2021	Tout au long de la réalisation du Plan d'Action

Action structurante

Accompagnement

Pa
2.3

Proposer **des outils mobilisables** par les collectivités pour **mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme**



Partager

Partager la stratégie du territoire avec les acteurs locaux (élus, partenaires, opérateurs, habitants, etc.) pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre
Mettre en place des outils de dialogue, d'évaluation et de suivi pour une prise en compte des spécificités de chaque territoire dans les projets

Action structurante

Accompagnement

Pa
2.3

Proposer **des outils mobilisables** par les collectivités pour **mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme**

Contexte et enjeux

Les documents d'urbanisme sont les principaux moyens pour une collectivité (commune, intercommunalité, syndicat mixte, etc.) d'orienter l'évolution de leur territoire. Ils doivent déterminer «*les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable : (...) La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.*» (Article L121-1 du Code de l'urbanisme) Toutefois, pour répondre à ces objectifs, les collectivités manquent aujourd'hui de moyens et d'outils pour les orienter vers les leviers réglementaires existants adaptés à leurs enjeux spécifiques.

Objectifs visés

Pour faciliter l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques (identifiés par les PCAET) dans les documents d'urbanisme, cette action vise à élaborer en concertation avec les intercommunalités, les structures porteuses de PCAET, de SCOT, et les partenaires techniques associés à la rédaction/mise à jour de ces documents, des «outils» permettant de diffuser et de faire connaître les leviers et les méthodes à mobiliser.

Leviers d'intervention : les partenaires techniques apportent déjà un conseil éclairé aux collectivités - Plusieurs guides existent déjà, sur lesquels il est possible de s'appuyer

Localisation

Tout le territoire du PNR

Freins - Obstacles

Articulation des outils opérationnels et réglementaires complexes, les objectifs de qualités urbaines et paysagères, de performances énergétiques et d'adaptation ne se rejoignant pas toujours.

Sous-actions

Titre	Rédiger des fiches-conseils synthétiques pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme	Accompagner la rédaction des documents d'urbanisme
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	PNR
Partenaires principaux	Communauté de Communes, SCoT, CAUE, DDT, SDIAU, UDAP	Communauté de Communes, SCoT, CAUE, DDT, SDIAU, UDAP
Bénéficiaires	Communauté de Communes, Communes du PNR	Communauté de Communes, Communes du PNR
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevé	Action en cours, à renforcer sur les aspects climat-énergie-carbone
Moyens financier	€ à €€ // en fonctionnement pour la rédaction, la réalisation et la diffusion des fiches-conseil	€ // en fonctionnement pour la participation à diverses réunions en amont et pendant la rédaction des documents
Programmation	2020-2021, en amont des PLU et PLUi	Selon le développement des PLU et PLUi

Se référer à l'ensemble des actions de l'Objectif de Qualité Paysagère **Habiter**

Indicateurs de suivi

Nombre de fiches-conseil rédigées

Nombre de documents d'urbanisme accompagnés dans le cadre de l'action

Outils disponibles
Documents de référence

Fiches-action du PCAET Couserans et du PCAET Vallée de l'Ariège
Guide de l'urbanisme durable, CAUE 09
Guide «Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme», PNR
Guide Urbanisme et énergie - les enjeux Énergie-Climat dans les documents d'urbanisme, CAUE 63

Déroulement possible des sous-actions

Engager la rédaction des fiches-conseil selon des thématiques précises :

- ◇ Abaisser la température en milieu urbain (développer la végétalisation, type de matériaux à privilégier dans les aménagements extérieurs, teintes, etc.)
- ◇ Limiter l'imperméabilisation des sols (repérer et intervenir sur les gisements fonciers, gestion des eaux pluviales, coefficient de surfaces éco-aménageables, ...)
- ◇ Développer les alternatives à la voiture (bandes et pistes cyclable, stationnement, transports en commun, etc.)
- ◇ Des bâtiments sobres et bioclimatiques (matériaux, teintes, volumétrie, nombre et disposition des ouvertures, etc.)
- ◇ Prise en compte de l'autoproduction (périmètres autorisés, types d'installations, disposition sur les bâtiments ou dans les parcelles, etc.)
- ◇ Prise en compte de la Trame verte et bleue (et sombre ?)
- ◇ Etc.

Donner des exemples de rédaction des règlements et des PADD.

Participer en amont à la rédaction des appels d'offre pour la rédaction des documents d'urbanisme ou leur révision.

Se rendre disponible, hors consultation PPA, pour accompagner les prestataires en tant qu'entité-ressource



Ecoquartier du Palassou à Dun, Architecture et Paysage : Premier écoquartier d'Ariège, bénéficiant d'une conception bioclimatique et faisant usage de matériaux biosourcés

Sous-actions		
Titre	Rédiger des fiches-conseils synthétiques pour faciliter l'intégration des enjeux paysage-climat-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme	Accompagner la rédaction des documents d'urbanisme
Porteur de l'action (Maîtrise d'Ouvrage)	PNR	PNR
Partenaires principaux	Communauté de Communes, SCoT, CAUE, DDT, SDIAU, UDAP	Communauté de Communes, SCoT, CAUE, DDT, SDIAU, UDAP
Bénéficiaires	Communauté de Communes, Communes du PNR	Communauté de Communes, Communes du PNR
Niveau de priorisation	Action nouvelle Élevé	Action en cours, à renforcer sur les aspects climat-énergie-carbone
Moyens financier	€ à €€ // en fonctionnement pour la rédaction, la réalisation et la diffusion des fiches-conseil	€ // en fonctionnement pour la participation à diverses réunions en amont et pendant la rédaction des documents
Programmation	2020-2021, en amont des PLU et PLUi	Selon le développement des PLU et PLUi